



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

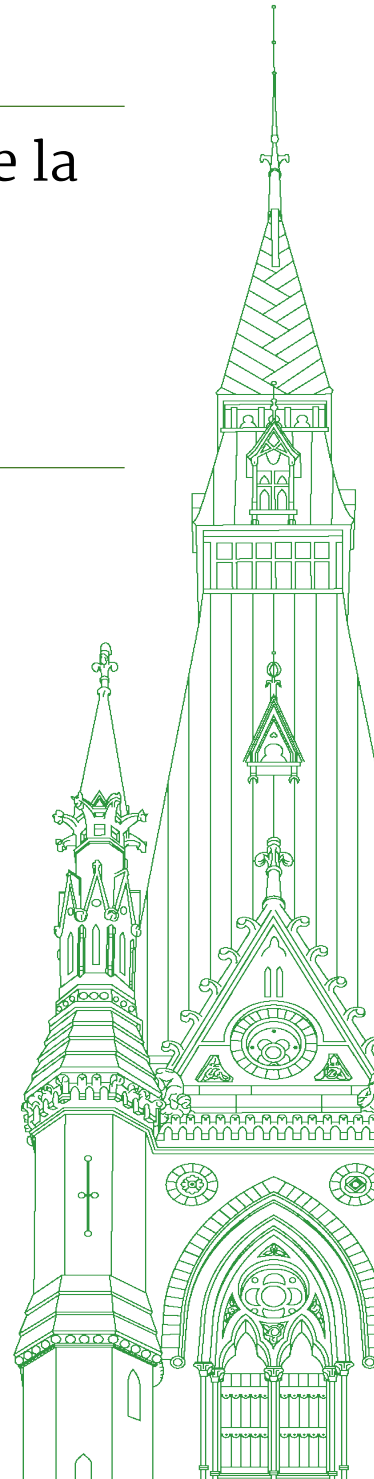
Comité permanent de la science et de la recherche

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 027

Le jeudi 26 février 2026

Présidente : Salma Zahid



Comité permanent de la science et de la recherche

Le jeudi 26 février 2026

• (1105)

[Traduction]

La présidente (Salma Zahid (Scarborough-Centre—Don Valley-Est, Lib.)): La séance est ouverte.

Bienvenue à la 27^e réunion du Comité permanent de la science et de la recherche. Le Comité se réunit pour étudier la gouvernance et la reddition de comptes des politiques et des institutions scientifiques fédérales.

J'aimerais faire quelques observations à l'intention des témoins et des membres du Comité.

Veuillez attendre que je vous nomme avant de prendre la parole.

Pour ceux qui participent par vidéoconférence, cliquez sur l'icône du microphone pour activer votre micro, et veuillez vous mettre en sourdine lorsque vous ne parlez pas.

Pour ceux qui utilisent Zoom, vous pouvez sélectionner le canal approprié pour l'interprétation au bas de votre écran: le parquet, l'anglais ou le français.

Je vous rappelle que tous les commentaires doivent être adressés à la présidence.

J'aimerais souhaiter la bienvenue à nos témoins du premier groupe.

Nous accueillons aujourd'hui Mme Sheila Jasanoff, professeure d'études scientifiques et technologiques à l'Université Harvard. Elle se joint à nous par vidéoconférence.

Bienvenue.

Nous accueillons également, en personne, M. Martin Normand, président-directeur général de l'Association des collèges et universités de la francophonie canadienne.

Enfin, M. Dugan O'Neil, vice-président de la Recherche et de l'innovation à l'Université Simon Fraser, se joint à nous par vidéoconférence.

Bienvenue à tous les témoins. Merci beaucoup de comparaître devant le Comité.

Vous disposerez tous de cinq minutes pour votre déclaration préliminaire, après quoi nous passerons aux questions.

Nous allons commencer par Mme Jasanoff.

Sheila Jasanoff (professeure Pforzheimer d'études scientifiques et technologiques, Harvard University, à titre personnel): Merci, madame la présidente.

Merci beaucoup de m'avoir invitée à m'adresser au Comité.

Votre réunion arrive à un moment crucial dans l'évolution du soutien public à la science. J'espère que mes réflexions issues d'une quarantaine d'années d'étude de la politique scientifique fédérale aux États-Unis, du point de vue de ma discipline d'études en sciences et en technologie, vous seront utiles.

Tout d'abord, dans les sociétés démocratiques, le public a le droit de demander que les politiques en matière de science et d'innovation visent à bénéficier à l'ensemble de la population. Nous devons donc, en principe, nous doter de mécanismes de reddition de comptes pour la science et les institutions fédérales. La question n'est pas de savoir si une telle fonction devrait exister, mais comment elle devrait être institutionnalisée et quelle forme elle devrait prendre.

Ce n'est rien de nouveau. La question de savoir comment assurer la gouvernance de la recherche financée au moyen de fonds publics revient constamment dans le débat public aux États-Unis depuis que la *Administrative Procedure Act* de 1946 est venue demander aux organismes fédéraux de rendre des comptes au public de leur utilisation des avis d'experts.

Au cours du dernier siècle, le débat, aux États-Unis, a souvent porté sur l'efficacité et l'intégrité de la politique scientifique fédérale dans les principaux domaines d'intérêt public, comme la santé, l'environnement et la sécurité. Le gouvernement finance-t-il des recherches fiables, utiles, novatrices et productives pour l'intérêt public? Est-ce qu'on rend bien compte au public des politiques de financement, et les chercheurs eux-mêmes doivent-ils rendre des comptes au public?

Trois points ressortent de ces débats et pourraient alimenter les réflexions du Comité.

Premièrement, la reddition de comptes a un coût. Une fraction importante des coûts de surveillance est consacrée aux enquêteurs. Cette fonction consomme du temps, de l'argent et des ressources qui pourraient autrement être consacrés à la recherche. D'après ma propre expérience, le fardeau que représente la reddition de comptes s'alourdit continuellement et est rarement allégé. Bien que les objectifs soient souvent louables, les mesures universelles, comme le critère des répercussions élargies de la National Science Foundation, aux États-Unis, peuvent être fastidieuses pour les chercheurs en début de carrière, mal administrées et trop routinières pour servir l'objectif initial.

Deuxièmement, la transparence peut être une arme à double tranchant. En principe, le public a le droit de savoir à quoi servent les fonds publics. Comme l'a si bien dit le juge Brandeis, au gouvernement, le soleil est le meilleur désinfectant, mais le principe de transparence a toujours connu ses limites en ce qui concerne les données scientifiques. Évidemment, les données susceptibles de mettre en danger des sujets vulnérables ou de dévoiler leur vie privée ne devraient pas être du domaine public. Même une présomption de divulgation complète peut se révéler préjudiciable dans certains contextes, comme l'épidémiologie en santé publique, parce qu'elle déplace vers le chercheur le fardeau de justifier la non-divulgation de données. Comme l'expérience américaine l'illustre, les exigences en matière de transparence peuvent être récupérées à des fins politiques pour décourager les chercheurs de mener certaines recherches qui pourraient, autrement, être d'un grand intérêt public.

La transparence présuppose également que les personnes à qui les données sont divulguées sont qualifiées pour évaluer ce qui leur est montré. Il s'agit d'une présomption risquée dans le cas de renseignements très techniques, étant donné qu'il faut posséder un certain niveau de connaissances de base pour comprendre les lacunes dans la structure de la recherche ou ses résultats. En général, les mesures de transparence sont plus efficaces lorsque le processus de divulgation prévoit comment et par qui la recherche sera évaluée. Les divulgations obligatoires de données sont rarement à l'avantage du public et peuvent empêcher des recherches importantes. En revanche, un processus d'examen bien structuré qui tient compte d'une diversité de points de vue, comme les examens menés par le Conseil national de recherches des États-Unis, a tendance à donner de meilleurs résultats.

Enfin, on a demandé au Comité d'envisager la création d'un organisme ou d'une fonction indépendante pour assurer la reddition de comptes des politiques scientifiques fédérales. À mon avis, une telle centralisation serait une erreur. Cela rappelle la demande formulée au cours des premières années de l'administration Reagan pour centraliser l'évaluation des risques au sein du gouvernement fédéral américain. Un rapport influent du Conseil national de recherches a conclu qu'une telle centralisation imposerait une camisole de force conceptuelle à la recherche dans divers domaines conçus pour répondre à des objectifs publics très variés.

• (1110)

Bien que l'analogie ne soit pas parfaite, certains arguments présentés dans cet exemple demeurent très pertinents aujourd'hui. La science, malgré des lacunes et des erreurs occasionnelles, demeure l'une des sphères où l'humain s'autorégule le plus efficacement, en partie parce que, comme l'a souligné le sociologue Robert Merton dans les années 1940, les scientifiques dépendent de la fiabilité des travaux des uns et des autres.

De plus, la réalité scientifique n'est pas la même partout, et les caractéristiques d'une recherche responsable varient grandement d'un domaine à l'autre. Comme l'expérience américaine récente le montre, les organismes centralisés, comme notre Office of Management and Budget, sont plus vulnérables aux biais idéologiques que les institutions scientifiques décentralisées. Ils peuvent donc perdre leur indépendance.

En résumé, des processus d'examen bien conçus, ouverts et responsables, adaptés au contexte institutionnel, peuvent être mieux indiqués pour garantir...

La présidente: Je suis désolée de vous interrompre. Votre temps est écoulé. Pouvez-vous conclure en 10 secondes, s'il vous plaît?

Sheila Jasanoff: J'en suis à ma dernière phrase.

Ils peuvent être mieux indiqués pour garantir une bonne gouvernance et une bonne reddition de comptes qu'un système de vérification centralisé qui n'a pas la souplesse nécessaire pour adapter les critères en fonction des données probantes dans la recherche scientifique.

Je vous remercie encore une fois de votre attention.

La présidente: Nous allons passer à M. Normand.

Allez-y, s'il vous plaît. Vous avez cinq minutes pour votre déclaration préliminaire.

[Français]

Martin Normand (président-directeur général, Association des collèges et universités de la francophonie canadienne): Merci beaucoup.

L'excellence en recherche au Canada s'est forgée dans un écosystème de science et de recherche où sa richesse d'idées prend racine dans des traditions scientifiques anglophones, francophones et autochtones. Tant à l'échelle nationale qu'internationale, la communauté scientifique d'expression française contribue à l'essor de l'innovation canadienne, au progrès des communautés et à la vitalité de l'identité canadienne.

Cependant, comme en font constat notre rapport des États généraux sur le postsecondaire en contexte francophone minoritaire et un rapport de l'Acfas de 2021, l'écosystème de la science et de la recherche en contexte francophone minoritaire fait face à des défis complexes, des iniquités structurelles et des conditions précaires. Malgré l'optimisme du gouvernement devant les mesures prises par les conseils subventionnaires pour favoriser la recherche en français, notamment dans ses réponses concernant la recherche et la publication scientifique en français ainsi que sur la répartition du financement entre les établissements postsecondaires, les mesures prises ne suffisent pas à pallier les iniquités persistantes.

Pour favoriser un écosystème où les communautés scientifiques de chaque langue officielle participent de façon égale, les politiques scientifiques fédérales doivent suivre des principes de transparence et de responsabilité clairs. Bien qu'un organisme indépendant puisse servir à un tel objectif, nous tenons à clarifier qu'en matière de gouvernance scientifique et de reddition de comptes, la Loi sur les langues officielles offre tous les outils nécessaires à l'épanouissement de la recherche en français.

Dans la Loi, la partie VII établit les engagements du gouvernement fédéral et les obligations de ses institutions à favoriser l'épanouissement des communautés francophones, à promouvoir et protéger le français au Canada, et à renforcer l'apprentissage en français tout au long de la vie. Ces engagements se concrétisent grâce aux mécanismes de dialogue et de consultation, d'analyse, d'évaluation et de surveillance, de prise de mesures positives et de reddition de comptes. Le règlement sur la partie VII viendra également guider ces modalités à toutes les étapes des décisions gouvernementales. Les institutions ont donc des balises claires pour une considération libérale, équitable et réparatrice des actions menées par le gouvernement pour stimuler la recherche et l'innovation au pays.

Comme nous l'avons précédemment mentionné devant ce comité, les conseils subventionnaires fédéraux doivent assumer leurs responsabilités par la mise en œuvre pleine et entière de leurs obligations en vertu de la Loi sur les langues officielles. Alors que la Loi reconnaît explicitement la situation précaire du français, cette reconnaissance devrait systématiquement se transcrire dans la prise de mesures pour la création et la diffusion d'information contribuant à l'avancement des savoirs scientifiques en français dans toutes les disciplines. Plusieurs institutions fédérales ont déjà aligné leurs activités en conformité avec les obligations linguistiques, et les institutions fédérales responsables des politiques scientifiques doivent emboîter le pas sur la question.

En matière de gouvernance scientifique, nous avons recommandé une présence francophone obligatoire dans les agences décisionnelles sur la recherche dans notre mémoire au Groupe consultatif externe sur la création et la diffusion d'information scientifique en français. Cette présence francophone émane également du rapport Longfield, qui envisageait la création d'un bureau pour la science en français. Par ailleurs, le rapport du groupe consultatif externe paraîtra, on l'espère, à la fin mars, et ses recommandations seront primordiales à la modernisation de l'écosystème de la science et de la recherche en français. Sa considération aux fins de cette étude permettrait de souligner les lacunes en matière de gouvernance, de responsabilité et de reddition de comptes concernant la recherche en français.

En matière de reddition de comptes, le principal défi concerne la collecte, la diffusion et l'analyse des données sur les communautés francophones en situation minoritaire. La Loi prévoit déjà des analyses, des mécanismes d'évaluation et de suivi, et la publication des résultats et des données. En veillant à la pleine mise en œuvre des obligations linguistiques des institutions fédérales, nous disposons des données nécessaires pour assurer un suivi rigoureux du financement, mesurer les progrès de la recherche en français et en évaluer concrètement les retombées locales.

Un exemple concret des lacunes actuelles et d'une mise en œuvre uniforme de la Loi est illustré dans le rapport « Faire tomber les barrières linguistiques en santé » du Comité sénatorial permanent des langues officielles, publié il y a quelques jours. Plusieurs recommandations ont été émises, visant à appuyer la recherche et la formation en santé grâce à l'application de lentilles francophones, à un renforcement de la capacité de collecte de données et à l'exécution de modalités de consultation et de reddition de comptes. La Loi sur les langues officielles nous fournit pleinement les outils nécessaires. Il ne reste aux institutions fédérales qu'à la mettre en œuvre.

• (1115)

C'est pourquoi nous recommandons que les institutions fédérales responsables de la mise en œuvre des politiques scientifiques au Canada se dotent d'un plan de mise en œuvre robuste des obligations linguistiques qui leur incombent en vertu de la Loi sur les langues officielles.

Merci.

[Traduction]

La présidente: Merci.

Nous passons maintenant à M. O'Neil, pour cinq minutes.

Dugan O'Neil (vice-président, Recherche et innovation, Simon Fraser University): Bonjour.

Madame la présidente, mesdames et messieurs les membres du Comité, je vous remercie de me donner l'occasion de m'adresser à vous aujourd'hui.

Avant de commencer, j'aimerais souligner que je vous parle aujourd'hui depuis le territoire traditionnel non cédé des nations Musqueam, Squamish, Tsleil-Waututh et Kwikwetlem.

Je suis heureux d'avoir l'occasion de parler de gouvernance et de reddition de comptes en ce qui concerne les politiques et les institutions scientifiques fédérales.

Comme bon nombre d'entre vous le savent, l'Université Simon Fraser est une université de recherche de premier plan basée en Colombie-Britannique. Elle compte plus de 35 000 étudiants répartis entre trois campus situés à Burnaby, à Surrey et à Vancouver, où vivent les collectivités parmi les plus diversifiées du Canada.

Depuis près de six décennies, l'Université Simon Fraser participe à l'écosystème de recherche fédéral du Canada par l'entremise des conseils subventionnaires, des programmes nationaux d'infrastructure de recherche, des chaires de recherche et d'initiatives d'innovation collaborative. C'est ainsi que l'Université Simon Fraser peut voir directement l'incidence des choix de gouvernance sur la reddition de comptes, la gestion des risques et les résultats de la recherche.

L'Université Simon Fraser est fortement en faveur d'une surveillance parlementaire rigoureuse de la politique scientifique. Mes observations d'aujourd'hui portent sur deux domaines où la structure de la gouvernance compte, en particulier pour protéger la confiance du public et optimiser la valeur des investissements fédéraux dans la recherche.

Parlons d'abord de la gouvernance des grandes recherches et de la sécurité des données sensibles.

Le Canada investit dans des recherches de calibre mondial. Dans le cadre de leurs travaux, les chercheurs canadiens recueillent des renseignements particulièrement sensibles, y compris des renseignements sur l'orientation sexuelle ou les handicaps, que les personnes peuvent ne pas avoir consenti à divulguer. Les conseils subventionnaires du Canada sont déjà en mesure de mener les analyses pertinentes à l'interne et de fournir des données agrégées en réponse aux demandes des comités ou aux questions inscrites au Feuilleton. De plus, chaque organisme dispose déjà de mécanismes spéciaux pour évaluer divers risques, les obligations juridiques et la faisabilité d'une dépersonnalisation appropriée. Le Parlement peut ainsi recevoir de l'information étoffée sur le système sans qu'on risque inutilement de compromettre la vie privée des gens ou l'intégrité du processus d'examen par les pairs, qui sont tous deux essentiels au maintien de la confiance du public dans les décisions fédérales en matière de financement.

Ensuite, les mécanismes de surveillance sont plus efficaces lorsqu'ils sont adaptés aux horizons temporels et aux profils de risque des programmes qu'ils visent à évaluer. Les retombées de la recherche scientifique se font souvent sentir sur des décennies, ce qui pose des difficultés pour les modèles d'audit et d'évaluation classiques. Cela ne veut pas dire que les investissements scientifiques à long terme devraient échapper à tout examen. Cela indique plutôt que les mécanismes de reddition de comptes doivent être conçus pour tenir compte d'horizons à long terme, de l'incertitude et des effets cumulatifs, et qu'il vaut mieux favoriser une évaluation pour l'ensemble du portefeuille, un examen réalisé par des experts et des indicateurs de rendement prospectifs, plutôt que d'exercer un jugement rétrospectif sur des décisions de financement isolées.

En conclusion, pour être efficace, la gouvernance scientifique consiste à s'assurer que les mécanismes de surveillance renforcent la confiance du public, protègent les personnes et contribuent aux intérêts nationaux à long terme.

Je me ferai un plaisir de répondre aux questions du Comité sur la façon dont les cadres de responsabilisation peuvent le mieux contribuer à l'atteinte de ces objectifs.

Merci.

• (1120)

La présidente: Merci, monsieur O'Neil.

Sur ce, nous allons commencer notre première série de questions.

C'est Mme DeRidder qui posera la première série de questions de six minutes.

Kelly DeRidder (Kitchener-Centre, PCC): Merci, monsieur le président.

Je tiens à remercier tous les témoins d'être ici aujourd'hui.

Par votre entremise, madame la présidente, mes questions s'adresseront à vous, monsieur O'Neil, en votre qualité de vice-président de la Recherche et de l'innovation.

Dans un contexte où nous ne détenons qu'environ 12 % des brevets générés ici et environ 80 % de la propriété intellectuelle conçue au Canada appartient à des intérêts étrangers, pensez-vous que le financement fédéral de la recherche devrait être plus directement lié à la garantie que les avantages économiques et sociétaux restent ici, au Canada, et que nous devrions exiger des comptes en ce sens?

Dugan O'Neil: Oui, il est vrai que nous devons nous efforcer davantage de faire en sorte que la propriété intellectuelle issue de la recherche canadienne profite le plus possible aux citoyens et aux contribuables canadiens.

Les chiffres que vous avez cités sont préoccupants. Je tiens toujours à souligner qu'étant donné le volume de recherche effectuée dans le système canadien, cela signifie qu'il y a des recherches financées par le gouvernement fédéral qui sont encore loin du stade de la propriété intellectuelle et de se traduire en bénéfices pour des entreprises canadiennes. Il s'agit de recherches très précoces qui, un moment donné, pourraient aboutir à quelque chose qui procurera des avantages économiques à long terme.

Nous devons renforcer notre système afin que les connaissances que nous créons se transposent en produits, en politiques et en changements sociétaux qui profitent aux Canadiens, mais il y a une multitude de recherches qui font partie de ce système et qui doivent

être bien financées aussi si nous voulons qu'elles profitent comme nous le voulons à nos citoyens à long terme.

Kelly DeRidder: Je suis tout à fait d'accord pour dire qu'il y a la recherche qui se fait aux stades préliminaires, mais c'est au moment de la commercialisation que nous ne générons pas assez de retombées économiques pour les Canadiens.

Seriez-vous d'accord pour dire qu'il n'y a pas de système solide au Canada pour transposer la recherche en commercialisation, pour que nous puissions en tirer les avantages économiques?

Dugan O'Neil: Je ne peux pas dire que je suis totalement d'accord avec cela. Je pense que nous pouvons faire mieux, mais il y a de nombreux exemples, y compris dans ma propre université, d'inventions universitaires qui se sont traduites en innovations et en entreprises qui emploient de nombreux Canadiens, et ce, depuis des décennies.

Il y a nettement des choses à améliorer, mais je ne suis pas d'accord pour dire que le système ne sert pas les Canadiens en général, si c'est votre question.

Kelly DeRidder: Je ne dis pas qu'il ne les sert pas en général, mais il est clair qu'à l'heure actuelle, il nous en coûte jusqu'à 75 milliards de dollars par année de ne pas commercialiser nos inventions ici au Canada, ce qui représente 2,7 % de notre PIB et 5 milliards de dollars en recettes fiscales perdues.

Même si je conviens qu'il y a des emplois qui sont créés, je constate que 20 universités canadiennes se sont associées à Huawei pour des centaines de brevets. Ces brevets vont à des entreprises étrangères dont nous avons interdit la technologie, alors que nous l'avons payée de nos propres recherches.

Où est la reddition de comptes pour veiller à ce que notre propriété intellectuelle et nos innovations demeurent de propriété canadienne à partir de maintenant?

Dugan O'Neil: Il peut être très difficile de retracer l'origine de tout sur une longue période et d'y appliquer les principes de la reddition de comptes, mais je dirais que nous ne sommes pas très bons au Canada pour fabriquer nous-mêmes les technologies que nous créons.

On parle dans le système de faire en sorte que les innovations « collent » ou restent au Canada, qu'elles aient le maximum de retombées ici avant d'être achetées et potentiellement récupérées dans un autre pays.

Si vous me demandez où dans le système on a le plus besoin d'aide, je dirais que c'est probablement au chapitre de l'investissement, pour que les technologies canadiennes restent au Canada. Cela nécessite de l'infrastructure et du capital de risque. Il y a toutes sortes de choses qui aideraient les chercheurs canadiens à convertir leurs découvertes en propriété intellectuelle qui reste ici.

• (1125)

Kelly DeRidder: Vous mentionnez une chose avec laquelle je suis d'accord, à savoir l'infrastructure. Or, quand nous finançons de l'infrastructure de recherche, nous devons également nous assurer qu'elle ne bénéficie pas à des entreprises étrangères.

Par exemple, un avocat spécialisé en propriété intellectuelle a récemment témoigné au sujet de la CLOUD Act des États-Unis et d'autres lois américaines qui mettent en péril notre souveraineté numérique. À l'heure actuelle, nous n'accordons pas la priorité au financement public de notre infrastructure de données pour nous assurer de conserver la souveraineté des données qui se trouvent en sol canadien et qui sont générées par des entreprises canadiennes.

Comment pensez-vous que nous pourrions faire mieux en matière de gouvernance de la recherche pour assurer une reddition de comptes et garantir la souveraineté et la sécurité de nos données?

Dugan O'Neil: L'Université Simon Fraser dirige le plus grand centre de superinformatique universitaire au Canada. Il contient des données canadiennes sensibles et moins sensibles de chercheurs de partout au pays. Pas moins de 17 000 chercheurs utilisent nos systèmes d'un océan à l'autre, alors nous croyons fermement à la création d'infrastructures souveraines. Nous collaborons également avec de grandes entreprises — américaines, par exemple — à divers égards. Nous le faisons aussi.

Cependant, le fait de disposer d'une infrastructure souveraine, y compris pour le stockage de données, qui soit à la fois sécurisée et souveraine...

La présidente: Je suis désolée de vous interrompre. Le temps est écoulé. Merci.

Nous passons maintenant à M. Deschênes-Thériault, pour six minutes.

Allez-y, s'il vous plaît.

[Français]

Guillaume Deschênes-Thériault (Madawaska—Restigouche, Lib.): Je remercie beaucoup nos trois témoins.

Pour ce premier tour de questions, je vais surtout poser mes questions à M. Normand.

La motion que nous étudions aujourd'hui s'intéresse à l'analyse et à la reddition de comptes des politiques scientifiques, notamment dans le contexte de la recommandation de créer un nouvel organisme indépendant. Toutefois, ce que je comprends de vos propos, c'est que dans l'écosystème de la recherche en français, en principe, on aurait déjà les outils nécessaires pour répondre aux besoins du secteur, notamment par la mise en œuvre robuste de la Loi sur les langues officielles, qui prévoit à la partie VII la prise de mesures positives pour soutenir la création et la diffusion d'information en français.

Toutefois, j'ai noté que vous aviez utilisé le conditionnel dans votre témoignage. Pouvez-vous m'expliquer ce qu'il manque? Si nous avons les outils nécessaires, d'autant plus que nous avons un avant-projet de règlement à l'étude pour l'application de la partie VII, qu'est-ce qu'il faudrait améliorer?

Martin Normand: J'ai utilisé le conditionnel pour plusieurs raisons. Premièrement, comme vous le dites, l'avant-projet de règlement est présentement étudié par le Comité permanent des langues officielles, et nous avons de nombreuses inquiétudes à l'égard de cet avant-projet, que je pourrai exprimer dans un autre forum plus tard aujourd'hui.

Au-delà de ça, nous sentons à l'égard de la mise en œuvre de mesures visant à assurer le progrès vers l'égalité réelle de la recherche en français une certaine réticence de longue date au sein des institutions fédérales responsables des politiques scientifiques. Ce comité-

ci a publié quelques rapports formulant des recommandations précises sur la science en français et, dans les réponses gouvernementales, on sentait que les institutions balayaient du revers de la main les préoccupations soulevées par les chercheurs francophones, notamment.

Par ailleurs, des établissements membres de notre réseau ont porté plainte au Commissariat aux langues officielles à l'égard des conseils subventionnaires et, bien que plusieurs années aient passé et qu'on ait eu toutes les chances de mettre en œuvre ces recommandations, on se retrouve devant des constats du commissaire qui nous disent que rien n'a été fait pour effectuer une mise en œuvre robuste des recommandations et des obligations linguistiques de ces institutions.

Alors, l'infrastructure existe, mais c'est comme s'il y avait une réticence au sein des institutions à reconnaître que ces obligations s'appliquent aussi aux conseils subventionnaires et aux autres institutions fédérales responsables du financement de la recherche. C'est pour ça que nous réclamons un plan de mise en œuvre robuste de la Loi sur les langues officielles. C'est la réflexion que nous souhaitons que le règlement sur la partie VII amène au sein de toutes les institutions fédérales. Nous n'avons pas l'impression que c'est le cas actuellement, mais le règlement exige que les institutions fédérales mesurent l'effet négatif possible de leurs décisions, ce qui requiert une meilleure infrastructure de production de données dans chacune d'entre elles.

Alors, en vertu de ces obligations, avec un règlement robuste, les institutions fédérales responsables des politiques scientifiques doivent se doter des outils qui leur permettent de s'acquitter de leurs obligations en vertu de la Loi sur les langues officielles.

• (1130)

Guillaume Deschênes-Thériault: Dans votre réponse, vous avez fait allusion au rapport à venir du Groupe consultatif externe sur la création et la diffusion d'information scientifique en français. Vous avez certainement participé aux consultations qui ont été menées dans ce contexte.

Quelles sont vos attentes? Pourquoi avez-vous mentionné l'importance de ce rapport, notamment à l'égard de la gouvernance et de la reddition de comptes en matière de politiques scientifiques?

Martin Normand: Premièrement, nous espérons que ce rapport sera publié le plus rapidement possible pour qu'on puisse collectivement s'atteler à la tâche, parce que le Groupe de travail a été constitué en vertu du financement disponible dans le cadre du plan d'action pour les langues officielles. Si on veut que, dans le prochain plan d'action 2028-2033, il y ait de nouvelles mesures qui donnent corps aux recommandations de ce groupe de travail, il faut s'y atteler rapidement.

Deuxièmement, pour moi, c'est aussi l'aboutissement de toute une série de consultations qui ont été menées sur la question de la science et de la recherche en français. Je faisais allusion aux états généraux sur le postsecondaire que l'Association des collèges et universités de la francophonie canadienne a menés il y a trois ans. J'ai aussi mentionné le rapport de l'Acfas de 2021 sur les conditions de la recherche en français en situation minoritaire. Ce comité-ci a également consacré une étude aux défis de la publication et de la recherche en français.

Alors, il ne manque pas d'information sur les iniquités structurelles en matière d'appui à la recherche en français au pays. Nous espérons que ce groupe de travail constitué par le gouvernement fédéral sera le point d'orgue et l'outil qui nous permettra de nous propulser et d'imaginer comment agir, collectivement et de façon innovante, pour corriger ces iniquités qui sont documentées depuis des années.

Guillaume Deschênes-Thériault: Vous avez aussi fait allusion dans votre intervention à des recommandations que vous avez faites en matière de gouvernance, notamment au sein des structures existantes.

Pouvez-vous nous parler un peu de ces recommandations, notamment pour les organismes subventionnaires, de ce qui a été mis en œuvre et de ce qui pourrait se faire?

Martin Normand: Nous sommes plusieurs à espérer, dans le cadre de la création d'une nouvelle structure commune pour les conseils subventionnaires, par exemple, qu'un bureau de la recherche en français soit constitué au sein de cette institution, afin de faire le suivi en continu des mesures qui doivent être prises et des données qui seraient rendues disponibles. C'est une initiative que nous souhaitons, si on va dans cette direction.

Pour nous, il faut aussi que les langues officielles soient intégrées partout dans l'appareil décisionnel et pas seulement dans un bureau attitré qui aurait un mandat consultatif. Il faut qu'il y ait des francophones ou qu'une lentille francophone soit utilisée partout dans l'institution fédérale, et pas seulement dans un bureau consacré aux langues officielles.

Bref, nous réclamons la présence de francophones dans l'appareil décisionnel et la création de nouveaux outils en matière de reddition de comptes et de création de données sur l'écosystème de la recherche en français.

[Traduction]

La présidente: Merci. Le temps est écoulé.

Nous passons maintenant à M. Blanchette-Joncas, pour six minutes, s'il vous plaît.

[Français]

Maxime Blanchette-Joncas (Rimouski—La Matapédia, BQ): Merci, madame la présidente.

Je salue les témoins qui sont des nôtres pour cette importante étude.

Madame Jasanoff, dans *The Fifth Branch*, vous montrez que l'expertise scientifique agit comme une forme de pouvoir structurant dans les démocraties. Dans un régime parlementaire comme celui du Canada, comment cette fonction devrait-elle être institutionnellement encadrée pour préserver à la fois son indépendance, mais aussi sa responsabilité démocratique?

[Traduction]

Sheila Jasanoff: Je vous remercie de cette question, et je vous remercie de porter attention à mon travail, qui s'étend sur plusieurs décennies maintenant.

Je pense que la représentation et la récursivité sont les deux variables que je considérerais comme les plus importantes. L'une des choses que nous avons découvertes, c'est que lorsque les scientifiques se concertent pour décider de ce que devraient inclure leurs processus d'examen, bien souvent, un ensemble d'œillères appa-

raissent. Il y a un rétrécissement disciplinaire du champ de vision dans le processus d'examen. Pour prévenir ce genre de restriction, le Conseil national de recherches a pour stratégie de demander à quelqu'un qui ne fait pas directement partie du groupe qui produit les résultats de coordonner le processus d'examen.

Pour les vastes processus d'examen public, le Parlement ou le Congrès peuvent jouer ce rôle, dans une certaine mesure. Comme vous le savez, tous nos organismes sont tenus de rendre des comptes devant les comités pertinents du Congrès. L'une des façons d'assurer la représentativité est d'inclure une représentation large. Par exemple, dans le contexte canadien, on tiendrait compte des sensibilités linguistiques et des sensibilités des minorités.

L'autre chose, c'est qu'il ne faut pas faire du mieux l'ennemi du bien. Aucun processus d'examen ne pourra jamais garantir de produire la vérité. On peut toutefois prévoir des processus d'examen récurrents — par exemple, lorsqu'un grand centre de recherche reçoit une subvention, il peut y avoir des visites sur les lieux à différents moments pendant le projet. On peut garder cela à l'esprit pour régler en partie les problèmes de temporalité mentionnés par M. O'Neil en ce qui concerne la capacité de la science à livrer la marchandise. Rien ne se produira soudainement, du jour au lendemain, comme si l'on ne connaissait pas la vérité hier, mais qu'on la connaissait le lendemain.

• (1135)

[Français]

Maxime Blanchette-Joncas: L'État finance, produit et évalue l'expertise scientifique au sein d'un même appareil administratif. Est-ce que, selon vous, il existe un risque de concentration des fonctions? Si oui, la séparation institutionnelle est-elle nécessaire pour assurer la crédibilité du système?

[Traduction]

Sheila Jasanoff: Comme vous le savez sans doute, la question de savoir ce qu'est l'indépendance fait elle-même l'objet d'un vif débat aux États-Unis en ce moment. Certaines affaires sont actuellement devant les tribunaux et sur la liste des affaires à juger à la Cour suprême. Nous ne connaissons pas toutes les réponses. De mon point de vue d'universitaire, je dirais que l'indépendance relève souvent de la rhétorique et non de la réalité. Mieux vaut rechercher une diversité de points de vue au sein même de l'instance qui aura le dernier mot, plutôt que de viser l'indépendance. Aux États-Unis, nous nous trouvons malheureusement actuellement dans une situation marquée par la polarisation plutôt que par une représentation de l'ensemble du spectre. Ce sont des choses auxquelles nous devons nous attaquer.

Je pense que vos problèmes au Canada ne sont pas tout à fait les mêmes que les nôtres, heureusement. Peut-être disposez-vous de moyens procéduraux pour échapper à la vision manichéenne dans laquelle nous en sommes venus à inscrire certaines de nos évaluations de recherche.

[Français]

Maxime Blanchette-Joncas: Vous soutenez que la reddition de comptes ne peut pas nécessairement se limiter à des audits officiels. Selon vous, quels critères permettraient d'évaluer si une agence scientifique fédérale agit réellement dans l'intérêt public?

[Traduction]

Sheila Jasanoff: C'est une question très difficile. Normalement, si l'on va voir un chirurgien pour subir une intervention, on en ressort guéri ou non. Dans le domaine des politiques scientifiques fédérales et réglementaires, il est rare que les résultats se manifestent aussi rapidement.

Je pense qu'il faut s'appuyer sur des critères à plusieurs volets. On ne peut pas appliquer les mêmes normes à une mesure d'urgence qu'à une évaluation de l'efficacité d'une politique de recherche sur le cancer. Ce matin, nous avons déjà évoqué différents types de critères et une question a été soulevée: la recherche passe-t-elle du laboratoire au chevet du patient? C'est un indicateur parmi d'autres, mais ce ne serait pas le bon indicateur pour déterminer si des mesures d'urgence ou des politiques sur les changements climatiques sont efficaces. Je pense qu'il faut se contenter d'une approche quelque peu propre à chaque secteur pour les questions de reddition de comptes. Elles font l'objet d'une réévaluation constante.

Je tiens à le souligner: ce n'est pas comme si, dans une démocratie florissante comme celle du Canada, les politiques de recherche étaient restées figées, sans qu'aucune attention ne soit accordée à ces questions. Il convient de prêter attention à la dimension historique des processus et aux enseignements qui en sont tirés au fil du temps.

La présidente: Monsieur Blanchette-Joncas, il vous reste 10 secondes.

[Français]

Maxime Blanchette-Joncas: Si vous pouviez nous donner une réponse par écrit, madame Jasanoff, nous aimerions ça.

Si vous deviez identifier une réforme institutionnelle prioritaire pour renforcer durablement la confiance du public envers la science, quelle serait-elle?

[Traduction]

Sheila Jasanoff: Je n'oserais pas affirmer qu'il n'y a qu'une seule solution, mais je pense qu'il faut à la fois que l'on informe le public et que la communauté scientifique fasse preuve d'ouverture. Je suis membre...

La présidente: Je m'excuse de vous interrompre. Le temps est écoulé. Si vous pouvez terminer rapidement, je peux vous accorder cinq ou six secondes.

Sheila Jasanoff: Il faut à la fois élaborer des procédures de reddition de comptes et informer le public sur le processus scientifique.

La présidente: Merci.

• (1140)

[Français]

Maxime Blanchette-Joncas: Madame la présidente, est-il possible de demander à la témoin une réponse écrite, s'il vous plaît?

[Traduction]

La présidente: Madame Jasanoff, serait-il possible de fournir une réponse à la question de M. Blanchette-Joncas par écrit?

Sheila Jasanoff: Je me ferai un plaisir d'y répondre par écrit.

La présidente: D'accord. Merci beaucoup.

Nous passons maintenant au député Holman, qui dispose de cinq minutes.

Allez-y, s'il vous plaît.

Kurt Holman (London—Fanshawe, PCC): Merci, madame la présidente.

Merci à tous les témoins de comparaître devant le comité de la science et de la recherche.

Ma première question s'adresse à vous, madame Jasanoff. Dans un récent rapport, le Conseil des académies canadiennes fait état d'une baisse du niveau de vie au Canada. Si les habitants de circonscriptions comme celle de London—Fanshawe constatent que les dépenses fédérales en recherche n'apportent pas d'avantages économiques mesurables, faut-il y voir une lacune sur le plan de la gouvernance?

Sheila Jasanoff: Je pense que mon collègue, M. O'Neil, a déjà parlé de la question des lacunes dans une certaine mesure. D'après les recherches comparatives que j'ai menées, il apparaît clairement que le système de capital de risque américain se distingue par le niveau de risque qu'il est prêt à assumer et par son degré d'indépendance par rapport à la supervision. Je ne suis donc pas surprise d'apprendre que les investisseurs en capital de risque américains s'intéressent de près à la propriété intellectuelle canadienne, par exemple.

Je crois qu'il serait présomptueux de ma part de dire comment il faut combler cette lacune. Les membres du Comité savent sans doute que les États-Unis ont franchi une étape majeure en 1980 en adoptant la loi Bayh-Dole, qui confère aux universités bénéficiant de fonds publics la responsabilité de diffuser les résultats de leurs travaux et de rechercher activement des retombées en matière de propriété intellectuelle découlant de la recherche financée par des fonds publics. Aujourd'hui, 40 ans plus tard, on constate des problèmes dans les systèmes. Dans une certaine mesure, cela a transformé les universités en chercheuses de rente.

C'est pourquoi je pense qu'il faut adopter une perspective historique sur ces questions et comprendre que la solution d'aujourd'hui devra peut-être être réexaminée dans 20 ans, voire dans 10 ans, car elle aura sans aucun doute des conséquences imprévues.

Kurt Holman: Le Canada a été l'un des pionniers de la recherche en intelligence artificielle. Pourtant, il est à la traîne sur le plan de la commercialisation de l'intelligence artificielle. D'après votre point de vue, dans une perspective internationale, s'agit-il principalement d'un échec en matière de gouvernance, d'un échec du marché, ou des deux?

Sheila Jasanoff: Je pense qu'il s'agit à la fois d'un échec en matière de gouvernance et d'un échec du marché. Nous avons déjà parlé de l'échec du marché dans le sens où nous avons, aux États-Unis, une culture d'entreprise qui fait que les risques peuvent être assumés par le public, tandis que les bénéfices sont distribués par le privé. Je pense que cette situation crée un marché différent de celui des pays où l'on s'engage dès le départ à ce que tant les risques que les bénéfices soient davantage l'affaire du public. Je serais ravie de fournir des renseignements supplémentaires, mais les contraintes de temps m'en empêchent.

En ce qui concerne l'échec en matière de gouvernance, nous voyons aux États-Unis les conséquences d'un développement généralisé et non réglementé des médias sociaux. Nous en revenons à certaines des questions quant à leurs effets sur la santé, en particulier chez les groupes de population vulnérables. L'échec de la gouvernance ne réside pas seulement dans le fait que l'on n'encourage pas la recherche. Il pourrait tout aussi bien tenir au fait que l'on a laissé la recherche, le développement d'applications et la commercialisation avancer sans en prévoir les conséquences à temps.

Kurt Holman: Vous avez proposé de fournir au Comité des renseignements supplémentaires que vous n'avez pas le temps de lui donner en ce moment. Si vous pouviez le faire, nous vous en serions très reconnaissants.

Monsieur O'Neil, le Canada excelle dans la recherche, mais peine à faire croire les entreprises. S'agit-il principalement d'un problème lié au système de financement ou aux incitatifs dans le milieu universitaire, ou bien d'un échec sur le plan des politiques en général?

Dugan O'Neil: Je pense qu'il y a un peu de chacun des éléments que vous avez mentionnés. Tout commence effectivement dans le milieu universitaire. Nous avons du travail à faire pour mettre en place les bons mécanismes à l'interne afin d'inciter les gens à diffuser leurs recherches de différentes manières. Les universités y travaillent beaucoup actuellement. Peut-être que, comme l'a mentionné ma collègue, madame Jasanoff, les conditions qui ont découlé des mesures législatives que les États-Unis ont adoptées il y a 40 ans ont créé une situation différente de celle que nous connaissons au Canada. Certaines transformations sont en cours dans les universités canadiennes pour optimiser la circulation des idées depuis l'université vers la société, mais nous avons constaté des lacunes quant à la capacité de la société à accueillir ces idées.

Nous constatons que, souvent, l'objectif des entrepreneurs au Canada est de faire croître leur entreprise suffisamment pour la vendre à un grand investisseur américain...

• (1145)

La présidente: Je suis désolé, monsieur O'Neil. Le temps de parole du député Holman est écoulé.

Monsieur Noormohamed, vous disposez de cinq minutes. Allez-y, s'il vous plaît.

Taleb Noormohamed (Vancouver Granville, Lib.): Merci, madame la présidente.

Madame Jasanoff, pourriez-vous nous en dire un peu plus sur l'importance de faire en sorte que le public puisse bénéficier des innovations qu'il contribue à soutenir? Pourriez-vous nous expliquer plus en détail pourquoi il est important que, lorsqu'il investit dans des entreprises du secteur privé, le secteur public en voit les retombées?

Sheila Jasanoff: D'une certaine manière, vous avez répondu à votre propre question. Je veux dire par là que nous payons des impôts pour alimenter les fonds publics. Nous le faisons parce que nous avons confié au gouvernement la tâche de veiller au bien commun. Si, par exemple, nous consacrons 40 milliards de dollars à la recherche biomédicale et que cet investissement ne se traduit pas par des améliorations de façon générale, alors à quoi sert ce financement?

Cela dit, il faut être extrêmement prudent quant à la manière dont on calcule les retombées de la recherche scientifique, en partie pour

des questions de temps — les résultats de la recherche ne sont pas obtenus immédiatement —, mais aussi parce que l'on peut se tromper de cible. Aux États-Unis, un débat est en cours pour savoir si nous finançons les chercheurs ou la recherche. Autrement dit, finançons-nous réellement des connaissances de pointe qui seront diffusées de manière générale? Finançons-nous même les bonnes choses? Si nous mettons trop l'accent sur la science de la « solution miracle », nous n'investissons pas dans les soins palliatifs, mais il se peut que, dans le système de santé, les soins palliatifs correspondent à l'ensemble d'objectifs le plus important.

La solution consiste à faire intervenir le public, car il voit souvent des choses que les scientifiques ne voient pas, car ils sont concentrés sur leur objectif et ont une vision trop étroite des choses.

Taleb Noormohamed: Un témoin précédent a expliqué brièvement qu'il était important que nous ne considérions pas la recherche comme une activité dont les résultats sont immédiats et qu'il nous faut penser à long terme. Vous savez, lorsque des collègues de l'opposition font des remarques qui partent peut-être d'une bonne intention, mais qui laissent entendre que si les Canadiens ne voient pas un rendement à court terme de leurs investissements dans la recherche, cet argent serait peut-être mieux utilisé ailleurs, je pense que c'est nier le fait que parfois, les investissements dans la recherche... Nous avons parlé de mécanique quantique lors de notre dernière réunion. Les investissements réalisés dans la mécanique quantique il y a 10 ans, voire 15 ans, ont permis au Canada de devenir un chef de file mondial en informatique quantique.

Quelle mise en garde formuleriez-vous à l'intention de ceux qui évaluent les subventions de recherche, entre autres, en examinant les choses dans une perspective à court terme plutôt que de tenir compte des avantages stratégiques à long terme qui découlent des investissements d'aujourd'hui et qui permettent de jeter des bases pour l'avenir? Quelle mise en garde nous feriez-vous lorsqu'il s'agit de chercher à déterminer comment ces fonds pourraient être répartis?

Sheila Jasanoff: Je pense que la raison d'être du Parlement et des comités parlementaires est que vous êtes en mesure d'interpréter les choses pour les gens d'une manière dont ils ne seraient peut-être pas capables eux-mêmes.

En ce qui a trait à la question du court terme par rapport au long terme, tout dépend de la capacité des représentants du peuple à... Il faut comprendre que, dans certains secteurs, nous avons eu, pendant la crise de la COVID, à réagir en adoptant une stratégie vaccinale axée sur une mise en œuvre à très court terme, et c'est considéré comme l'un des grands succès du premier mandat de Trump. C'était une période où la prise de mesures d'intervention d'urgence s'imposait et où il semblait approprié de procéder beaucoup plus rapidement qu'on le fait en temps normal pour le développement d'un vaccin. Cependant, il ne faut pas oublier que si la population en est venue à se méfier des vaccins, c'est entre autres parce que le processus allait plus vite que ce à quoi elle s'attendait et que nous n'avons pas pris le temps d'expliquer à la population de notre pays démocratique pourquoi on procédait ainsi.

• (1150)

Taleeb Noormohamed: Allons un peu plus loin sur le sujet, car je pense que vous avez soulevé un point très intéressant. La politisation de la réticence à l'égard de la vaccination, comme vous le soulignez ici, résulte peut-être du fait que les gens étaient habitués à un certain rythme dans le processus de recherche et que les choses se sont déroulées plus rapidement. Il est évident que la situation a suscité le scepticisme, et qu'elle a amené des gens à alimenter ce scepticisme.

Quelle mise en garde adresseriez-vous aux politiciens qui commencent à penser qu'ils devraient tenter de déterminer ce qui constitue de bonnes ou de mauvaises recherches, étant donné que la plupart d'entre nous dans cette salle n'avons pas de doctorat dans les nombreux domaines sur lesquels les chercheurs mènent leurs travaux?

Sheila Jasanoff: Je dirais tout d'abord qu'il n'est pas nécessaire d'avoir un doctorat pour superviser les travaux de recherche. Les questions pertinentes sur la manière dont la recherche devrait être menée, dirais-je, exigent presque que l'on n'ait pas de doctorat...

La présidente: Je suis désolée de vous interrompre.

Veuillez répondre brièvement, en 10 secondes.

Sheila Jasanoff: Il faut que le gouvernement suive une orientation stratégique avec beaucoup plus d'assiduité afin de pouvoir expliquer au public pourquoi c'est nécessaire.

Taleeb Noormohamed: Merci.

La présidente: Nous passons maintenant au député Blanchette-Joncas pour deux minutes et demie.

[Français]

Maxime Blanchette-Joncas: Monsieur Normand, dans le rapport de 2022 intitulé « Bâtir ensemble le postsecondaire en français de l'avenir », à la rédaction duquel vous avez participé, vous recommandez la création d'un mécanisme permettant de mesurer la progression vers l'égalité réelle du postsecondaire en contexte francophone minoritaire. Aujourd'hui, est-ce qu'il existe un mécanisme consolidé permettant de mesurer concrètement l'évolution de la capacité scientifique en français?

Martin Normand: Non. Un tel mécanisme n'existe toujours pas. À l'Association, nous continuons d'imaginer nos propres outils de suivi de la progression du secteur, dans son ensemble, vers l'égalité réelle. Nous ne disposons pas pour l'instant de mécanismes ou d'infrastructures de production de données portant précisément sur le financement de la recherche ou les retombées de la recherche.

Maxime Blanchette-Joncas: Comme vous l'avez mentionné, la Loi sur les langues officielles impose désormais des mesures positives et l'égalité réelle. Cependant, on n'a pas d'indicateurs publics. On n'a pas de suivi longitudinal. Comment peut-on démontrer que cette obligation est réellement respectée, si on ne mesure pas les objectifs qu'on veut mettre en place?

Martin Normand: On dirait que vous avez lu en primeur mon mémoire sur le règlement d'application de la partie VII. C'est exactement un des reproches que nous faisons au règlement. Nous allons à plus d'analyses, mais finalement, on ne nous dit pas comment nous allons faire ces analyses. Par ailleurs, le gouvernement ne s'engage pas non plus à rendre les analyses publiques. Donc, il y a de la production de données qui doit être faite, mais si on n'outille pas les intervenants qui essaient de faire progresser vers l'égalité réelle les deux langues officielles du Canada, on est en train, je pense, de contourner une des obligations de la Loi, qui est de rendre

disponible toute information qui permet le progrès scientifique dans les deux langues officielles au Canada. Je pense qu'il y a plusieurs des morceaux de la Loi qui s'imbriquent, ici, pour appeler à une meilleure infrastructure de données.

Maxime Blanchette-Joncas: Nous comprenons qu'il y aurait possibilité d'améliorer le règlement d'application lié à la Loi sur les langues officielles, comme vous l'avez mentionné. Est-ce qu'on ne devrait pas avoir une fonction indépendante d'analyse et de reddition de comptes, ce qui me semble nécessaire, notamment pour assurer un suivi crédible, cohérent et durable de cette égalité réelle?

Martin Normand: Nous ne nous opposons pas à un mécanisme distinct et indépendant, mais nous pensons que cette infrastructure de données aurait dû exister depuis 1988, c'est-à-dire depuis la version actuelle de la Loi. Donc, que ce soit un mécanisme distinct ou un mécanisme intégré aux fonctions actuelles, il faut un mécanisme en vertu des obligations linguistiques. Une fonction indépendante pourrait certainement produire des données sur d'autres types de diversité que nous cherchons à mettre en lumière dans le financement ou dans les retombées des politiques scientifiques au Canada. Celles sur les langues officielles nous permettraient d'agir dans notre secteur et de faire progresser les obligations linguistiques des institutions fédérales.

Maxime Blanchette-Joncas: Merci.

[Traduction]

La présidente: Merci.

Nous passons maintenant au député Baldinelli pour deux minutes et demie. Nous terminerons ensuite la première partie de notre réunion avec le député Deschênes-Thériault, qui disposera également de deux minutes et demie.

Tony Baldinelli (Niagara Falls—Niagara-on-the-Lake, PCC): Merci, madame la présidente.

Je remercie les témoins de leur présence.

Monsieur O'Neil, bienvenue à nouveau. C'est un plaisir de vous revoir. Vous avez déjà témoigné devant notre comité dans le cadre d'une étude que nous avons menée précédemment sur les investissements du secteur privé dans la recherche et le développement. À l'époque, vous nous aviez parlé de toutes les réalisations remarquables de l'Université Simon Fraser. Félicitations pour tout cela. Vous aviez parlé de l'accélérateur d'entreprises VentureLabs. Vous aviez dit qu'il soutenait plus de 1 400 entreprises de technologie en contribuant à hauteur de plus de 600 millions de dollars à la formation de capital et à la création d'emplois au pays.

Notre étude actuelle porte sur la gouvernance. Par exemple, le gouvernement a adopté une stratégie en matière d'intelligence artificielle et une stratégie industrielle de défense. Nous consacrons plus de 10 milliards de dollars à la recherche. Quelles mesures de gouvernance pouvons-nous prendre pour garantir que les fonds restent au Canada? Par exemple, sur les 1 400 entreprises de technologie, combien sont demeurées au pays? Combien ont leur siège social ici? Quelle part de la propriété intellectuelle a été conservée ici, au Canada? Sur le plan de la reddition de comptes et de la gouvernance, avez-vous des suggestions à faire pour que les fonds que nous investissons restent au pays et profitent aux Canadiens et aux PME canadiennes?

• (1155)

Dugan O'Neil: Oui. Je pense qu'une partie du problème peut être résolue par la réglementation. On considère souvent la réglementation comme une contrainte, comme ce qu'il est interdit de faire. Or, je pense que la première chose que nous pouvons faire au pays, c'est de créer les conditions propices à la réussite de ces entreprises au Canada. Il faut faire en sorte que l'argent reste. Créer l'environnement, les structures d'incitatifs et l'infrastructure qui feront de notre pays le lieu idéal pour ce type de développement, plutôt que de voir les gens démarrer leur entreprise, avoir l'impression qu'elle ne peut pas dépasser les 50 employés à moins de quitter le pays et délocaliser leur siège social ailleurs parce que c'est là que se trouve l'argent.

Je pense qu'en matière de gouvernance, il y a probablement des mesures que nous pouvons prendre. Comment créer les bons incitatifs dans le système pour que les gens restent ici et aient envie de rester ici? Si les conditions ne sont pas réunies, il est vraiment difficile de les faire rester s'ils ne le souhaitent pas.

Tony Baldinelli: Auriez-vous des exemples concrets? Vous avez parlé des 1 400 entreprises de technologie. Savez-vous, ou sait-on à l'Université Simon Fraser, combien d'entre elles sont encore au Canada — par exemple, combien ont toujours leur siège social ici?

Dugan O'Neil: Je n'ai pas ces chiffres sous la main. Je peux vérifier si nous pouvons faire une analyse du nombre de sociétés qui sont restées et qui sont parties.

Tony Baldinelli: Oui, s'il vous plaît. Ce serait utile.

Dugan O'Neil: Nous avons d'excellents exemples de sociétés qui sont restées. Je pourrais également vous les fournir.

Tony Baldinelli: Ce serait formidable. Je vous remercie.

La présidente: Je vous remercie.

Pour terminer la discussion avec ce groupe de témoins, nous entendrons M. Deschênes-Thériault. Il a deux minutes et demie.

Vous avez la parole.

[Français]

Guillaume Deschênes-Thériault: Merci, madame la présidente.

Professeur O'Neil et professeure Jasanoff, je ne vous ai pas posé de questions au premier tour, mais maintenant, c'est à votre tour.

La motion parle de la création hypothétique d'un nouvel organisme. Évidemment, nous sommes tous en faveur de la transparence, de la reddition de comptes et de la prise de décisions basée sur des données probantes, mais il y a également des limites auxquelles il faut faire attention, notamment l'évaluation par les pairs. Il faut aussi éviter de politiser les décisions de financement.

Madame Jasanoff, dans votre discours d'ouverture, vous avez parlé d'une arme à double tranchant. Si je comprends bien, vous nous invitez à la prudence avant de suggérer la création d'une nouvelle agence, comme le propose la motion. Il serait peut-être plus pertinent de se concentrer sur les mécanismes existants dans le cadre de gouvernance et de voir ce qu'on pourrait bonifier au besoin. Il ne faut pas nécessairement créer une nouvelle agence.

Ai-je bien compris?

[Traduction]

Sheila Jasanoff: Je pense avoir été suffisamment imprégnée de la tradition pragmatique anglo-américaine pour préférer le gradualisme au changement radical. En ce sens, de ce point de vue, je

pense que l'amélioration des institutions existantes est moins risquée que la mise en place de structures nouvelles et différentes, surtout s'il s'agit d'un organisme centralisé qui pourrait être influencé par des pratiques très différentes de celles qui existent actuellement.

[Français]

Guillaume Deschênes-Thériault: Monsieur O'Neil, quel est votre point de vue sur cette question?

[Traduction]

Dugan O'Neil: Je pense qu'on a recommandé au Canada de créer un organisme qui aiderait à établir des liens, en particulier dans la recherche multidisciplinaire, entre les conseils existants. À mon avis, c'est très différent d'une recommandation visant à mettre en place un mécanisme de surveillance ou d'application de la loi en cas de violation de l'intégrité scientifique, par exemple.

Je suis d'accord avec Mme Jasanoff sur le fait que les différences dans la façon dont nous menons des recherches au sein de différents secteurs et de différents types de recherche profitent grandement d'une expertise qui relève davantage des sciences sociales et humaines pour ce type de recherche, des sciences naturelles et de l'ingénierie pour ce type de recherche et des sciences de la santé pour ce type de recherche. Il est judicieux de regrouper tout ce qui peut être partagé — les dépenses, l'infrastructure, etc. Il me semble moins prometteur de créer un organisme central de surveillance dont le rôle ne se limiterait pas à la coordination et à l'essor de la recherche multidisciplinaire.

• (1200)

Guillaume Deschênes-Thériault: Je vous remercie.

La présidente: Il vous reste 14 secondes.

[Français]

Guillaume Deschênes-Thériault: Avez-vous un mot de la fin, monsieur Normand?

Martin Normand: Dans le cadre d'un mécanisme de gouvernance et de production des données, il y a une chose qui m'inquiète, c'est qu'on a des oeillères sur toute la recherche qui devrait être commercialisée, alors que tout un volet de cette recherche pourrait avoir un impact social important qu'on ne cherche pas à commercialiser.

Donc, je trouve que l'insistance sur la commercialisation des produits de la recherche masque tout un pan de la recherche qui se fait, notamment dans notre réseau, pour avoir un effet direct et local sur les communautés qui peuvent bénéficier des résultats de cette recherche.

Guillaume Deschênes-Thériault: Merci.

[Traduction]

La présidente: Je vous remercie.

C'est ce qui met fin à la discussion avec ce groupe de témoins.

Je tiens à remercier sincèrement les trois témoins d'avoir comparu devant le Comité.

La séance sera suspendue pendant quelques minutes pour permettre à nos témoins de partir. Nous passerons ensuite aux travaux du Comité.

La séance est suspendue.

• (1200) _____ (Pause) _____

• (1205)

La présidente: La séance reprend.

Cette partie de la réunion est consacrée aux travaux du Comité.

Le premier point à l'ordre du jour des travaux du Comité est l'approbation du budget de l'étude sur les mandats de la ministre de l'Industrie et du ministre de l'Intelligence artificielle et de l'Innovation numérique. Le greffier a envoyé à tous les membres du Comité une ébauche de budget le vendredi 20 février. Le Comité doit adopter un budget de 1 000 \$ pour cette étude.

Est-ce que tout le monde est d'accord?

Des députés: D'accord.

La présidente: Le point suivant concerne la prochaine étude. Lors de sa dernière réunion sur les travaux du Comité, soit le lundi 9 février, le Comité a adopté des motions visant à entreprendre certaines études. Nous devons déterminer quelle sera la prochaine étude et fixer une date limite pour soumettre une liste de témoins, afin d'organiser la prochaine réunion.

Selon la rotation, je crois comprendre qu'il s'agira d'une étude des conservateurs.

Tony Baldinelli: J'espère, madame la présidente, que mes collègues entreprendront l'étude sur les véhicules électriques.

La présidente: Est-ce que tout le monde est d'accord?

Des députés: D'accord.

La présidente: Nous avons besoin de la liste des témoins.

Je vais céder la parole au greffier pour qu'il nous informe de la date limite pour soumettre la liste des témoins.

Le greffier du Comité (Cédric Taquet): Comme je le dis toujours, et comme vous le savez tous, le plus tôt sera le mieux, car certains témoins s'inquiètent parfois d'un court préavis ou du temps dont ils disposent pour se préparer. La plupart du temps, ce sont des sujets très importants pour eux. Toute liste de témoins devrait donc être soumise au greffier le plus tôt possible.

• (1210)

Tony Baldinelli: J'aimerais obtenir une précision, madame la présidente.

La présidente: Monsieur Baldinelli, vous avez la parole.

Tony Baldinelli: Compte tenu des réunions restantes que nous avons prévues pour l'étude en cours, j'aimerais demander au greffier quand, selon lui, nous passerons à l'étude sur les véhicules électriques.

Le greffier: La prochaine réunion après le 23 mars...

Tony Baldinelli: D'accord.

Le greffier: Tout dépend si le Comité décide d'examiner des ébauches de rapport entretemps.

Tony Baldinelli: J'allais demander si cela tient également compte des ébauches de rapport.

La présidente: Oui. Nous en aurons bientôt.

Nous avons l'ébauche de rapport sur la résistance aux antimicrobiens, qui a été envoyée à tous les membres du Comité. Les

membres du Comité souhaitent-ils l'examiner avant que nous passions à l'étude suivante?

Tony Baldinelli: Je crois que nous devons prévoir du temps, dans le cadre de l'une de nos prochaines réunions, pour procéder à l'étude article par article.

La présidente: Oui, pour l'étude du rapport.

Nous avons le calendrier ici. La semaine prochaine est une semaine de relâche.

Après la réunion d'aujourd'hui, nous serons de retour le 9, où nous aurons l'étude sur la gouvernance et la reddition de comptes des politiques et des institutions scientifiques fédérales. Cette semaine-là, plus précisément le 12, nous tiendrons cette réunion, puis il y aura une autre semaine de relâche. En mars, c'est intermittent. Nous serons de retour le 23. Il nous restera une heure pour cela parce que nous aurons déjà utilisé une heure et demie. Si les membres du Comité le souhaitent, nous pourrions en discuter au cours de la deuxième heure. Le 23, nous consacrerons une heure à l'étude sur la gouvernance et la reddition de comptes des politiques et des institutions scientifiques fédérales, après quoi nous aurons eu quatre réunions sur le sujet. Nous pourrions ensuite examiner l'ébauche de rapport sur la résistance aux antimicrobiens.

Tony Baldinelli: Le 23, nous examinerons le projet de rapport sur la résistance aux antimicrobiens.

La présidente: Oui.

Quelle devrait être la date limite pour soumettre la liste des témoins, afin que nous puissions commencer à nous préparer et à communiquer avec les témoins?

Avez-vous une date en tête, monsieur le greffier?

Taleb Noormohamed: Madame la présidente, il est prévu que cette étude commence le 26, n'est-ce pas?

La présidente: Oui.

Taleb Noormohamed: Je suis désolé. Permettez-moi de revenir en arrière.

La semaine prochaine est une semaine de relâche. La semaine suivante, nous avons...

La présidente: La semaine du 9 mars est la prochaine semaine de séance. Ces deux réunions porteront sur la gouvernance et la reddition de comptes. Puis, il y aura une semaine de séance. Nous revenons le 23. Nous consacrerons une dernière heure à cette étude et c'est ce qui terminera les quatre réunions sur le sujet. La deuxième heure, comme nous l'avons décidé, sera consacrée à l'étude de l'ébauche du rapport. Puis nous arrivons au 26 mars.

Taleb Noormohamed: En ce qui concerne la liste des témoins, je pense que le 10 mars serait probablement une bonne date, car cela donnerait deux semaines au greffier.

La présidente: Le 10 mars vous convient-il, monsieur le greffier?

Le greffier: Oui. Encore une fois, c'est la décision du Comité, et le plus tôt sera le mieux. J'aimerais seulement ajouter que parfois, deux semaines ne suffisent pas aux témoins, car ils doivent préparer leur déclaration préliminaire, leurs déplacements et tout le reste.

Tony Baldinelli: Nous tenterons de faire plus tôt, mais la date limite sera le...

Taleb Noormohamed: Nous fixerons la date limite au 10. Cela nous donne toute la semaine prochaine pour trouver des témoins.

Le greffier: C'est au Comité de décider d'une date limite.

La présidente: La date limite pour que tous les partis soumettent leurs listes de témoins pour l'étude sur les véhicules électriques sera le 10 mars à 17 heures. C'est avant la fin de la journée. Est-ce que tout le monde est d'accord?

Tony Baldinelli: C'est parfait. Communiquez avec l'Université McMaster avant que je le fasse.

La présidente: D'accord.

Nous examinerons l'ébauche de rapport sur la résistance aux anti-microbiens le 23.

Le point suivant concerne la traduction des documents reçus des trois organismes. Le mardi 17 février, le greffier vous a envoyé une lettre du Bureau de la traduction concernant la traduction des documents reçus dans le cadre de l'ordre adopté par le Comité le 20 octobre 2025.

Y a-t-il des commentaires à ce sujet?

Vous avez la parole, monsieur Noormohamed.

Taleb Noormohamed: Nous avons adopté la motion sur les conseils subventionnaires le 1^{er} octobre. Nous avons demandé les documents. Nous avons reçu une réponse dans laquelle on nous disait que le coût serait ce qu'il était. Le Bureau de la traduction nous a répondu le 16 février que le coût des 88 millions de mots que nous lui demandions de traduire serait de 4,9 à 16,5 millions de dollars, et que cela prendrait environ 400 jours ouvrables.

Je pense qu'il serait utile que le Comité tente de revenir en arrière et de trouver un moyen de présenter une motion selon laquelle nous retirons cette demande de données. Dans le cas contraire, nous devons tous être prêts à annoncer aux contribuables que nous acceptons de dépenser 15 ou 16 millions de dollars pour la traduction de ces 88 millions de mots. Si c'est ce que nous voulons faire, tant mieux, mais je pense que la plupart des gens raisonnables nous demanderaient si nous sommes tombés sur la tête.

Je suggère donc que nous présentions la motion suivante:

Nonobstant la motion adoptée le 1^{er} octobre et modifiée le 20 octobre, étant donné que le Bureau de la traduction a écrit à tous les membres du Comité pour les informer que la traduction des 88 millions de mots exigés par la motion coûterait entre 4,9 et 16,5 millions de dollars et pourrait prendre jusqu'à 400 jours ouvrables, le Comité retire cette demande de données par respect pour le contribuable canadien et parce qu'il est fondamental que toute information reçue par le Comité soit disponible dans les deux langues officielles.

Les documents doivent être disponibles dans les deux langues officielles. À mon avis, il est tout à fait irresponsable de notre part de dire que nous pouvons les obtenir en anglais, mais pas en français. Nous devons évaluer ce qu'il en coûte pour nous assurer qu'ils sont dans les deux langues officielles.

Je m'en remets à mes collègues et je verrai ce qu'ils en pensent.

• (1215)

La présidente: Monsieur Baldinelli, vous avez la parole.

Tony Baldinelli: Madame la présidente, le libellé proposé me convient.

En fait, après avoir discuté avec nos collègues, nous pensions avoir réglé cette question à la dernière réunion, mais je suppose que nous n'avons pas présenté de motion officielle pour retirer la demande. En fait, nous menons l'étude actuelle justement pour créer un cadre de gouvernance qui nous permettra d'éviter les situations où nous aurions à demander ces types de documents.

Je suis tout à fait d'accord pour que nous adoptions cette motion. Il n'est pas nécessaire de dépenser autant d'argent.

La présidente: Monsieur Noormohamed, vous avez la parole.

Taleb Noormohamed: Si vous me le permettez, madame la présidente, pour revenir au point soulevé par mon collègue — et je dois déterminer ce qui a pu se passer sur le plan de la procédure —, j'avais cru comprendre que le but de cette étude était justement de nous éviter d'avoir à faire cela. Je pensais que cette question avait été réglée. Je suis heureux que nous nous en occupions maintenant, mais je veux m'assurer que nous comprenons ce qui s'est passé sur le plan de la procédure, afin d'éviter d'avoir à procéder ainsi à l'avenir.

Je ne sais pas qui peut répondre à cette question.

Tony Baldinelli: Oui, cela s'est probablement produit au cours des discussions pendant lesquelles nous avons décidé de mener cette étude, car cela nous éviterait de devoir demander ces types de documents. En fait, nous n'avons jamais présenté une motion officielle à cet égard.

Je crois que nous avons le consensus et que nous pourrions régler cette question rapidement.

La présidente: Monsieur Blanchette-Joncas, vous avez la parole.

[Français]

Maxime Blanchette-Joncas: Merci, madame la présidente.

J'essaie juste de comprendre la discussion actuelle: à quel moment avez-vous reçu ces informations sur la modification?

[Traduction]

La présidente: Avez-vous vu la lettre que le greffier a envoyée le mardi 17 février? C'est à ce moment-là que nous avons reçu ces renseignements du Bureau de la traduction.

Il s'agit de la lettre datée du 16 février 2026 et envoyée par Annie Plouffe, vice-présidente, Service au Parlement et Interprétation, Bureau de la traduction. C'est à ce moment-là que nous avons reçu les renseignements au sujet de cette situation, puis, le 17 février, le greffier a envoyé une lettre à tous les membres du Comité à cet égard.

Monsieur Noormohamed, vous avez la parole.

Taleb Noormohamed: Madame la présidente, je tiens à préciser que je propose cette motion. Je ne suggère pas de la proposer, je la propose en bonne et due forme. Si ce n'est pas déjà fait, elle sera distribuée dans les deux langues officielles.

La présidente: La motion proposée par M. Noormohamed a été distribuée dans les deux langues officielles, par courriel, à tous les membres du Comité.

Nous allons débattre de la motion.

La parole est à M. Blanchette-Joncas.

• (1220)

[Français]

Maxime Blanchette-Joncas: Madame la présidente, est-il possible de suspendre la séance pour analyser la motion?

[Traduction]

La présidente: La séance est suspendue.

• (1220) _____ (Pause) _____

• (1224)

La présidente: La séance reprend. Puis-je demander à tous les membres du Comité de bien vouloir regagner leur place?

Nous sommes saisis de la motion présentée par M. Noormohamed. Y a-t-il un débat?

Monsieur Blanchette-Joncas, vous avez la parole.

• (1225)

[Français]

Maxime Blanchette-Joncas: Merci, madame la présidente.

J'aimerais que mes collègues puissent m'expliquer exactement leur point de vue. Ce que je comprends, c'est que ce ne sont pas les retards qui causent le problème, mais plutôt les coûts.

J'aimerais que mes collègues me précisent comment ils voient le problème. Je veux demander de l'information, parce que notre travail, en tant que comité parlementaire, est de faire des études à partir d'informations, notamment de données. Nous demandons l'accès à des données, et je comprends que la loi nous oblige à les faire traduire. Alors, j'en comprends que les gens sont d'accord sur ce point, mais je tente de comprendre où est le problème exactement, afin que nous fassions notre travail et que nous ayons accès à des données qui nous permettent de produire des rapports les précis possibles pour ensuite faire des recommandations au gouvernement dans le but d'avoir les meilleures politiques publiques possibles.

[Traduction]

La présidente: Monsieur Noormohamed, vous avez la parole.

Taleb Noormohamed: L'objectif, tel que nous l'avons compris lors de nos discussions précédentes, est que nous reconnaissons tous que les renseignements fournis au Comité doivent l'être dans les deux langues officielles. C'est un principe directeur. Lorsque nous en avons discuté, je pense que nous étions tous d'accord pour dire que la production de ces documents en anglais et en français représentait un fardeau financier déraisonnable. Nous avons convenu, si j'ai bien compris, de mener cette étude pour nous assurer de mettre en place des mécanismes qui nous permettront d'éviter complètement ce problème à l'avenir.

Cette motion vise simplement à formaliser ce que nous avons convenu de faire, à savoir de mener une étude sur la façon dont nous devrions gérer cette question à l'avenir. Conformément à votre recommandation, nous avons invité les trois conseils et d'autres intervenants à participer à la discussion sur le meilleur mécanisme à utiliser pour résoudre le problème que vous tentiez, à juste titre, de résoudre par l'entremise de la motion initiale.

Je ne pense pas qu'il y ait le moindre désaccord quant à ce que nous essayons d'accomplir. Je pense que nous sommes d'accord. La question sur laquelle nous nous sommes tous entendus, c'est que pour produire ces documents dans les deux langues officielles, ce qu'il convient de faire... Nous nous sommes engagés dans cette voie en raison du fardeau financier déraisonnable que cela représente pour le système. Je n'ai aucun problème à défendre cette position. Je pense que tout le monde est de cet avis.

Je pense que l'objectif de l'étude que nous menons actuellement nous rassure tous, car cela garantit qu'elle débouchera sur une recommandation solide et pertinente fondée sur l'ensemble des éléments

et témoignages que nous avons reçus et entendus, y compris ceux des trois conseils, plutôt que de se fonder uniquement sur un ensemble précis de données qui ont été collectées et de nous laisser ensuite, dans les 400 jours ouvrables — quelle que soit la composition du Comité —, le soin de déterminer la marche à suivre. Je pense que cette étude est censée vous permettre d'atteindre votre objectif plus efficacement, plus rapidement et de la manière la plus réfléchie possible.

La présidente: Merci, monsieur Noormohamed.

Monsieur Blanchette-Joncas, vous avez la parole.

[Français]

Maxime Blanchette-Joncas: Je veux juste clarifier les choses, madame la présidente.

Quand nous avons modifié cette motion initiale, ça demandait des données désagrégées. Ensuite, nous avons demandé des données agrégées. C'est sur ça que nous nous étions entendus. Donc, ça, c'est la première des choses à distinguer.

Là, présentement, nous avons un gros problème. Nous avons d'abord un gouvernement qui ne voulait pas transmettre de données désagrégées, pour des raisons de protection de la vie privée, nous disait-il. Ensuite, nous avons fait une modification, et c'est la motion du collègue, que je vous invite à consulter, puisque c'est public. Il a demandé des données agrégées.

Aujourd'hui, nous nous retrouvons devant un autre problème: on nous dit que ça coûterait trop cher d'avoir accès aux données pour pouvoir les faire analyser et les intégrer dans un rapport. C'est ça que j'essaie de comprendre. Nous sommes en train de mélanger toutes les choses.

Alors, ce que je veux, c'est que le gouvernement, premièrement, soit transparent. Je veux qu'il permette aux parlementaires, comme nous dans ce comité, d'avoir accès à ces données. Je rappelle aux gens qui sont avec nous aujourd'hui ou qui suivent nos travaux que le budget annuel des organismes subventionnaires est de 4 milliards de dollars. Là, nous parlons d'un coût de 4,9 millions de dollars qui, je comprends, peut paraître élevé. Cependant, faites le calcul, en pourcentage. Nous parlons de 4,9 millions de dollars sur un budget de 4 milliards de dollars pour nous assurer de la transparence et de l'équité dans le financement de la recherche. L'objectif initial, c'était ça.

J'aimerais que mes collègues puissent me répondre, aujourd'hui. Est-ce qu'ils sont d'accord pour que nous soyons transparents et que nous nous assurions de pouvoir faire les meilleurs rapports d'étude possibles? Pour ça, ça nous prend des données. Aujourd'hui, nous sommes devant le fait accompli. On nous dit qu'il y a un coût pour avoir accès à ces données. Alors, imaginez. C'est notre travail d'avoir accès aux données. Je pense que ça va de soi de dire que, si nous voulons corriger les erreurs — s'il en existe, premièrement — il faut avoir accès à ces données. S'il n'y a pas d'erreur, c'est tant mieux. Par contre, premièrement, pour faire notre travail, il faut avoir accès aux données.

• (1230)

[Traduction]

La présidente: Je vous remercie.

La parole est à M. Baldinelli, puis à Mme McKelvie.

Monsieur Baldinelli, vous avez la parole.

Tony Baldinelli: Je vais revenir sur certains des commentaires formulés par mon collègue libéral.

Les députés se souviendront qu'au départ, cette étude concernait l'impact des critères d'attribution du financement fédéral sur l'excellence de la recherche au Canada. Je crois que cette étude était sérieuse, et je pense que les membres du Comité en conviendront. Nous avons entendu de nombreux témoins. Mes collègues conservateurs seront d'accord avec moi pour dire que rien ne nous empêche de préparer un rapport en nous fondant sur les témoignages recueillis. L'analyse coûts-avantages relative aux coûts liés aux documents requis et à la demande de données fait en sorte que nous ne voulons pas aller de l'avant avec la demande de mon collègue du Bloc. Cela dit, rien ne nous empêche de préparer un projet de rapport et de présenter à la Chambre un rapport étoffé sur les critères et les enjeux relatifs à l'excellence et au financement de la recherche au Canada.

Si nous avons commis une erreur, c'est de ne pas avoir adopté une motion officielle plus tôt, car je pense que tout le monde dans cette salle s'était entendu sur le fait que nous ne dépenserions pas une telle somme.

L'étude du Bloc que nous avons entreprise — que nous menons actuellement — concerne les notions de transparence, de gouvernance et le cadre permettant d'aborder les questions auxquelles mon collègue du Bloc s'intéresse, et auxquelles, à mon avis, nous devrions tous nous intéresser. Nous sommes en train de recueillir d'excellents témoignages.

Je pense que nous devrions tout simplement poursuivre nos travaux, adopter cette motion, puis passer aux autres points à l'ordre du jour. Je sais que mon collègue a une autre motion au sujet d'une étude qu'il aimerait entreprendre.

Voilà la recommandation que je présente à mes collègues ici présents aujourd'hui.

La présidente: Merci, monsieur Baldinelli.

Monsieur Blanchette-Joncas, vous avez la parole.

[Français]

Maxime Blanchette-Joncas: Merci, madame la présidente.

Je vais marquer ça dans mon calendrier: aujourd'hui, le 26 février 2026, on n'a plus d'opposition officielle ici au Canada. L'opposition officielle, qui est censée demander une reddition de comptes au gouvernement, nous dit que ça coûte trop cher de faire sortir des données. C'est totalement ridicule. Notre travail, c'est d'avoir accès à des données pour faire des rapports d'étude. Là, l'opposition officielle nous dit que ça coûte trop cher et que le Comité s'est entendu sur quelque chose d'autre.

Premièrement, ce n'est pas là-dessus qu'on s'était entendu. Je ne suis pas étonné de voir des membres du Parti conservateur traverser le parquet pour aller chez les libéraux, parce qu'ils ne font pas leur travail d'opposition officielle. C'est rendu que c'est le Bloc québécois, aujourd'hui, qui est obligé de demander des comptes au gouvernement pour avoir une reddition de comptes.

Je suis gêné pour mes collègues conservateurs aujourd'hui. Ces derniers nous disent que 5 millions de dollars, sur un budget fédéral de plus de 500 milliards de dollars, ça coûte trop cher pour demander une reddition de comptes. On va calculer le pourcentage pour eux, s'ils ne savent pas le faire: c'est 0,006 %.

Je vais bien noter ça et je vais me faire un devoir de leur rappeler que les gens qui m'ont accordé leur confiance veulent s'assurer que leur argent est bien investi. Or, là, on a un gouvernement qui veut déposer une motion pour que le Comité n'ait pas accès aux données et ne puisse pas faire l'analyse de ces investissements. Puis, en plus, c'est cautionné par le Parti conservateur. Est-ce que vous vous en rendez compte?

J'invite les collègues conservateurs à faire un examen de conscience aujourd'hui et à se demander pourquoi trois députés consécutifs ont rallié les libéraux en trois mois. Est-ce qu'il y en a qui ne voulaient pas perdre leur siège aux prochaines élections? Est-ce qu'il y en a qui voulaient se payer un petit voyage? Je pense que c'est quand même très bien.

Aujourd'hui, je me questionne réellement et profondément sur la volonté de certains membres de ce comité de faire leur travail, parce qu'ils nous disent que la reddition de comptes, c'est important, mais quand vient le temps de prendre des décisions pour avoir une reddition de comptes, ils ne sont pas là. Ils refusent de le faire.

Je trouve ce qui suit vraiment désagréable. Sur le fond, on dit qu'on défend des valeurs et qu'on est d'accord pour demander au gouvernement qu'il ne dépense pas follement de l'argent. Toutefois, aujourd'hui, les conservateurs sont d'accord avec les libéraux pour refuser qu'on puisse avoir accès à des données parce qu'ils jugent que le montant est trop élevé. C'est incroyable: on parle de 0,006 % du budget fédéral, mais pour eux, c'est trop élevé pour que le gouvernement fasse son travail et pour qu'on ait accès aux données. Aujourd'hui, j'aimerais comprendre quelles sont les valeurs conservatrices. Est-ce de laisser faire le gouvernement sans reddition de comptes? C'est ce que nous disent les conservateurs.

Les conservateurs ont présenté une motion cette semaine à la Chambre des communes pour nous dire que les demandeurs d'asile coûtent trop cher. Aujourd'hui, nous voulons faire une analyse concernant les données des organismes subventionnaires. Nous voulons savoir si le financement accordé en lien avec ça est bien investi et s'il y a une équité dans la distribution des fonds. C'est sur ça que portait l'étude que nous avons faite dernièrement. Nous avons fait une étude sur les critères d'excellence du financement de la recherche.

Aujourd'hui, je m'interroge sur le bien-fondé de la position des conservateurs, qui refusent qu'on prenne un montant pour faire une vérification de certaines dépenses publiques. Je répète que ça représente 0,006 % du budget fédéral, un budget de plus de 500 milliards de dollars.

Savez-vous ce qui m'inquiète encore plus? On vient d'avoir un déficit record dans l'histoire du Canada: 78 milliards de dollars. Pourtant, c'est un expert des finances qui est à la tête du gouvernement. Comment peut-on vraiment faire confiance à un gouvernement qui refuse de transmettre des données et qui nous dit que cela coûte trop cher de transmettre ces données?

Nous avons quand même été bons joueurs, au Bloc québécois. Le 3 décembre, nous avons déposé une motion, avec l'appui de l'ensemble des partis. Finalement, les organismes subventionnaires du gouvernement n'ont pas vraiment été d'accord pour mettre en application ce que nous souhaitions, c'est-à-dire des mécanismes qui permettent d'assurer une équité dans le financement, l'accès à des données par l'entremise d'un passage sécurisé et confidentiel, et des mécanismes éthiques. Aujourd'hui, nous discutons d'une analyse du Bureau de la traduction qui nous dit qu'il y aurait un montant à investir pour qu'on puisse avoir accès à ces données et s'assurer que cet argent est bien investi. J'ai de la difficulté à comprendre comment on peut faire une étude sans avoir les données.

Ce qui me rend encore plus mal à l'aise, c'est que pendant cette étude, il y a eu des révélations-chocs. Des témoins sont venus et ils nous ont dit qu'ils n'avaient pas accès aux données nécessaires pour faire une analyse scientifique. Ce sont des chercheurs crédibles; ils ont même reçu du financement du gouvernement. Le gouvernement qui refuse de donner accès à des données finance ces chercheurs. Imaginez l'incohérence. C'est la première des choses. La deuxième des choses, c'est la situation. Ce chercheur a eu accès à des données, notamment des données désagrégées, d'un des trois organismes subventionnaires. Il y a donc une double incohérence. Premièrement, le gouvernement finance un chercheur, mais il ne veut pas lui transmettre les données. Alors que le gouvernement devrait accorder sa confiance à ce chercheur, il ne veut pas lui transmettre les données dans l'ensemble de ses organismes subventionnaires.

Le Conseil de recherches en sciences humaines a permis l'accès aux données, mais les Instituts de recherche en santé du Canada et le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie ont refusé de transmettre ces données. Ce sont des données désagrégées qui permettaient de faire une analyse complète pour savoir s'il y a une réelle équité dans le financement de la recherche au Canada.

• (1235)

Normalement, un gouvernement qui se dit transparent ne va pas cacher ces données, surtout pas à un chercheur qui est déjà certifié pour le faire. C'est la raison pour laquelle j'ai déposé au mois d'octobre une première motion afin que nous puissions obtenir ces données et faire notre travail. Encore une fois, je tiens à rassurer les gens: je ne souhaitais pas obtenir moi-même ces données, mais plutôt que des gens certifiés, et bien sûr dignes de confiance, puissent en faire l'analyse. C'était ça, l'objectif principal derrière la motion.

Ensuite, on comprend qu'il y a eu un mouvement de gens qui ne souhaitaient pas que ces données-là puissent être transmises pour différents motifs, et je les comprends. Nous sommes revenus en comité pour adopter une motion sur des données désagrégées. C'est de cette motion que nous parlons aujourd'hui, parce que, le 17 février dernier, nous avons reçu la réponse du Bureau de la traduction nous indiquant qu'il y avait un coût pour avoir accès à ces données. Toutefois, ce que certains collègues semblent confondre, c'est que, parallèlement, nous nous étions entendus pour demander aux organismes subventionnaires s'ils pouvaient mettre en place un mécanisme permettant aux chercheurs d'avoir réellement accès à ces données.

Imaginez: au Canada, les gens financent un système de recherche, mais lorsque les chercheurs ont besoin de données pour mener leurs travaux, le gouvernement refuse de leur y accorder accès. Normalement, si on fait quelque chose de bien, on n'a pas besoin de le cacher. C'est ce que ma mère m'a appris, en tout cas. Quand on fait des bonnes choses, on peut se réjouir de le dire.

Pourtant, aujourd'hui, on a un gouvernement qui refuse d'accorder l'accès à des données à des gens qui ont une crédibilité, qui ont une certification, qui sont encadrés par un comité éthique et qui, bien sûr, ont même du financement par le gouvernement. Ils sont même appuyés par leurs pairs et ils ont une crédibilité parce qu'ils ont même fait des publications scientifiques dans des magazines reconnus internationalement.

Est-ce que vous comprenez qu'aujourd'hui, nous avons un grave problème? Comment peut-on s'assurer, en tant que parlementaires, que les fonds publics sont réellement bien investis, quand, premièrement, des chercheurs qui veulent faire cette analyse n'ont pas accès aux données et que, deuxièmement, quand les chercheurs veulent savoir pourquoi ils n'y ont pas accès, le gouvernement se cache derrière des protocoles de protection de la vie privée? Pourtant, là où il y a un mensonge à mon avis, c'est qu'un des trois organismes subventionnaires du gouvernement a déjà transmis ses données. On se demande donc pourquoi un gouvernement qui se dit transparent permet à un de ces trois organismes de transmettre ses données. Est-ce que c'est l'organisme qui est dans l'erreur? Je ne le sais pas, mais j'aimerais bien le savoir. Est-ce que les deux autres organismes qui ne veulent pas transmettre leurs données pour des raisons très probables craignent que l'accès à ces informations permette de mener certaines analyses et de révéler certains problèmes?

Moi, je peux vous dire que je suis fier du combat que je mène actuellement sur la transparence du gouvernement, sur la reddition de comptes dans le but nous assurer que les politiques scientifiques au Canada aient un encadrement par des gens qui ont une expertise, mais aussi une crédibilité. Je siège à ce comité depuis sa création en 2021. Quand un chercheur est contraint de s'exposer publiquement pour dénoncer une situation aussi grave que l'impossibilité d'accéder aux données nécessaires à la recherche scientifique, peut-on dire que nous sommes dans une démocratie ici?

Lorsqu'un chercheur demande d'avoir accès à des données publiques financées par l'argent public, et que, malgré le fait qu'il soit lui-même soutenu financièrement par le gouvernement, il ne parvient pas à obtenir ces données, je pense qu'il y a de sérieux problèmes. Ça soulève des questions et ça révèle un sérieux problème quant à la gouvernance de ces données. C'est la raison pour laquelle j'ai déposé la motion.

• (1240)

Cette motion est nécessaire, parce qu'un chercheur est incapable d'avoir accès à ces données en passant par les voies normales. Un parlementaire doit donc demander au gouvernement de fournir les données.

• (1245)

[Traduction]

Taleb Noormohamed: J'invoque le Règlement, madame la présidente.

C'est la quatrième fois que j'entends le même argument. Je demanderais donc à mon collègue d'en face de bien vouloir présenter de nouveaux arguments. S'il ne le fait pas, vous devriez peut-être l'interrompre.

La présidente: Merci, monsieur Noormohamed.

Je vous demanderais de ne pas répéter les mêmes arguments, s'il vous plaît.

[Français]

Maxime Blanchette-Joncas: Merci, madame la présidente.

Ce qu'on constate souvent en politique, c'est qu'on doit répéter pour que les gens comprennent bien, surtout lorsqu'on est en présence de gens du gouvernement. Dans la communication politique, l'important, c'est de bien répéter pour que les gens comprennent l'information. Aujourd'hui, certains collègues ont dit qu'ils pensaient que le problème était réglé. Or il ne pouvait pas être réglé, puisqu'on n'en avait pas discuté...

[Traduction]

La présidente: Excusez-moi. Il n'y a pas d'interprétation.

[Français]

Maxime Blanchette-Joncas: Ceci est une répétition. Ceci est une répétition. Est-ce que ça fonctionne maintenant?

[Traduction]

La présidente: Oui.

[Français]

Maxime Blanchette-Joncas: Le mot « répétition » est important, parce que c'est quelque chose que je m'affaire à faire ici, aujourd'hui. À mon avis, c'est nécessaire pour que les gens comprennent qu'il est fondamental d'avoir accès à des données dans le monde de la recherche.

Pour avoir côtoyé de nombreux chercheurs, j'ai constaté que les gens se posaient des questions, avec des raisons particulières et selon leurs idéologies. Ça leur appartient. Cependant, mon rôle en tant que parlementaire en ce qui concerne la motion dont nous discutons aujourd'hui, c'est de vous dire qu'il est totalement incompréhensible qu'un gouvernement n'accepte pas, pour des raisons idéologiques, ou encore peut-être par précaution, de transmettre des données à quelqu'un qui a une expertise, une crédibilité...

[Traduction]

Taleb Noormohamed: Madame la présidente, j'invoque le Règlement.

Avec tout le respect que je dois à mon cher ami, c'est maintenant la cinquième fois que nous entendons le même argument. Il a reconnu qu'il le répétait pour faire valoir son point de vue.

Madame la présidente, vous pourriez peut-être...

La présidente: Merci.

Monsieur Blanchette-Joncas, c'est un point valable. Si vous avez fait valoir votre point de vue, veuillez ne pas le répéter.

[Français]

Maxime Blanchette-Joncas: Merci, madame la présidente. Ça me fera plaisir de prendre le temps d'expliquer précisément à mon collègue l'objet de mon intervention d'aujourd'hui.

Je vais me permettre de lire une lettre du 16 février 2026 qui vous a été adressée et dont l'objet se lit ainsi: « Demande de traduction de documents de recherche fournis dans le cadre de la motion suite à l'étude sur *l'Impact des critères d'attribution du financement fédéral sur l'excellence de la recherche au Canada* ».

Je vais la lire, parce que c'est une question de transparence envers les gens qui suivent nos travaux, la communauté scientifique et les honnêtes contribuables:

Madame la Présidente,

Le 1^{er} octobre 2025, le Comité permanent de la science et de la recherche (le Comité) a adopté une motion de production de documents dans le cadre de l'étude sur *l'Impact des critères d'attribution du financement fédéral sur l'excellence de la recherche au Canada*. Par la suite, le Comité a reçu un total d'environ 88 millions de mots qui furent ensuite transmis au Bureau de la traduction (le Bureau), aux fins de traduction de la part d'organisations fédérales (le Conseil de recherches en sciences humaines [CRSH], le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada [CRSNG] et les Instituts de recherche en santé du Canada [IRSC]).

L'entente de service entre le Bureau et l'administration de la Chambre des communes prévoit la traduction d'un volume annuel approximatif de 35 millions de mots. Comme la demande du Comité dépasse le volume annuel entendu et que les documents proviennent de trois institutions fédérales, nous avons dû procéder à plusieurs vérifications, discussions et consultations dans le but de vous fournir une réponse complète. À titre comparatif, le Bureau traduit annuellement plus de 325 millions de mots, dont environ 60 millions de mots pour le Parlement dans son ensemble.

Ainsi, puisque les documents proviennent du CRSH, du CRSNG et des IRSC, la responsabilité de fournir au Comité des documents traduits incombe à ces institutions. En effet, l'article 8 de *Loi sur les langues officielles* stipule que « les documents qui émanent d'une institution fédérale et qui sont déposés au Sénat ou à la Chambre des communes par le gouvernement fédéral le sont dans les deux langues officielles ». Nous avons confirmé cette interprétation auprès des autorités compétentes.

Ainsi, le budget octroyé au Bureau pour fournir les services de traduction au Parlement ne peut être utilisé pour traduire ces documents. Toutefois, le Bureau est en mesure de fournir le service de traduction à ces institutions fédérales par l'entremise des services linguistiques qu'il offre selon le principe de recouvrement des coûts.

Au cours des derniers mois, le Bureau de la traduction a travaillé en étroite collaboration avec le greffier du Comité afin de préparer les documents reçus et de régler les enjeux de qualité en ce qui concerne le contenu, (documents bilingues) et le formatage, ce qui a contribué à ralentir considérablement le processus de préparation en vue de finaliser l'évaluation des documents. Nous avons ensuite travaillé avec des experts de l'imagerie numérique pour formuler un devis comprenant différentes options pour la traduction des documents du projet, qui compte plus de 88 millions de mots, dont 42 millions sont issus de domaines de recherche spécialisés, notamment la spécialité biomédicale, la chimie, l'astrophysique et l'ingénierie.

En annexe, vous trouverez plusieurs options qui pourraient être envisagées, avec ou sans intelligence artificielle, notamment l'affectation d'une équipe dédiée de quarante traducteurs à temps complet pour une durée de six à dix-huit mois.

Nous vous saurions gré de transmettre ces renseignements aux institutions concernées. Mes collègues des Services linguistiques pourront alors entamer des discussions avec ces trois institutions afin que le Comité obtienne les documents dans les deux langues officielles. Je demeure à la disposition du Comité si de plus amples renseignements sont requis.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, mes salutations distinguées.

Annie Plouffe

Vice-présidente,

Services au Parlement et Interprétation

Bureau de la traduction

Services publics et Approvisionnement Canada

● (1250)

Je me permets d'expliquer aux gens qui suivent nos travaux aujourd'hui les détails de l'annexe.

Dans l'annexe, vous trouverez l'option 1, qui consiste à faire la traduction automatique, puis une révision comparative de 100 %. Après la traduction automatique, il y a deux éléments. Il y a la possibilité d'avoir une révision comparative de 100 % du texte traduit pour assurer la cohérence dans les deux langues.

● (1255)

Dans l'annexe, à l'option 1, on peut voir qu'il y a un faible risque d'erreurs. Ensuite, il est écrit que le coût total estimé est de 16,5 millions de dollars...

[Traduction]

La présidente: Monsieur Blanchette-Joncas, je suis désolée de vous interrompre.

Il est 12 h 55. La réunion doit se terminer à 13 heures. Si cette question n'est pas réglée ou si nous ne parvenons pas à mettre la motion aux voix, je vais devoir suspendre la séance. Nous devons revenir à cette question le 9 mars.

[Français]

Maxime Blanchette-Joncas: Merci, madame la présidente.

Je me permets bien sûr de continuer pour que les gens qui suivent nos travaux comprennent l'importance de la situation.

[Traduction]

Tony Baldinelli: Madame la présidente, j'invoque le Règlement.

J'aimerais obtenir une précision concernant notre retour le 9 mars. Allons-nous revenir pour poursuivre l'obstruction? En substance, c'est ce que fait mon collègue. Il va bloquer une étude — qui est sa propre étude — que nous avons accepté d'entreprendre afin de ne pas avoir à dépenser l'argent que nous avons tous convenu qu'il n'était pas nécessaire de dépenser.

La présidente: Je suis désolée. Ce n'est pas un rappel au Règlement.

Tony Baldinelli: Nous avons convenu d'entreprendre cette étude il y a des semaines. Nous menons l'étude que mon collègue a demandée pour régler la situation, mais voilà qu'il fait obstruction à la réunion qu'il a lui-même demandée.

La présidente: Ce n'est pas un rappel au Règlement.

Merci, monsieur Baldinelli.

Tony Baldinelli: Je veux obtenir une précision.

La présidente: Merci.

Monsieur Blanchette-Joncas, vous avez la parole.

[Français]

Maxime Blanchette-Joncas: Merci, madame la présidente.

Ce qui est clair, comme vous le savez et comme les gens le savent concrètement, c'est que le Parti conservateur a perdu trois députés dernièrement aux mains du Parti libéral. C'est clair, et je pense que continuer comme ça...

[Traduction]

Taleb Noormohamed: J'invoque le Règlement, madame la présidente.

[Français]

Mon collègue dit la même chose pour la quatrième fois.

[Traduction]

Madame la présidente, à un moment donné, le Règlement vous permet d'interrompre le député, s'il se répète...

La présidente: Comme je l'ai déjà dit, il ne faut pas se répéter.

[Français]

Maxime Blanchette-Joncas: Madame la présidente, comme vous le savez, moi non plus je n'aime pas beaucoup les répétitions. Toutefois, on voit qu'une chose se répète: le Parti libéral vient à la rescousse du Parti conservateur, comme c'est le cas aujourd'hui. C'est quelque chose de répétitif, comme vous le voyez.

[Traduction]

Taleb Noormohamed: Madame la présidente, j'invoque le Règlement.

Le député a maintenant reconnu qu'il se répétait. Conformément au Règlement, je pense que vous avez maintenant le droit de l'interrompre.

La présidente: Merci.

Je vous demanderais de bien vouloir éviter les répétitions.

[Français]

Maxime Blanchette-Joncas: Madame la présidente, j'ai dit que je n'aimais pas me répéter, mais ça ne me fait pas me répéter. Je me permets alors de poursuivre quand même. Ce qui est vraiment incroyable aujourd'hui est de voir des gens du Parti libéral venir à la rescousse du Parti conservateur. Si j'étais à leur place, je serais gêné. De plus, je ne serais pas étonné qu'il y ait d'autres...

[Traduction]

La présidente: Vous avez déjà insisté sur ce point.

Je vous prie de ne pas vous répéter. Ce point a déjà été souligné.

[Français]

Maxime Blanchette-Joncas: Je poursuis sur un autre sujet, madame la présidente.

Je ne serais pas étonné de voir d'autres députés conservateurs traverser la Chambre dans les prochains mois. Madame la présidente, vous comprendrez que ce n'est pas une répétition.

[Traduction]

Vincent Ho (Richmond Hill-Sud, PCC): J'aimerais obtenir une précision.

Je veux simplement comprendre ce qui se passe, en lien avec les prochaines étapes.

Si notre collègue du Bloc continue de faire de l'obstruction, nous allons empiéter sur le temps de notre prochaine réunion. Je sais que nous n'avons plus beaucoup de temps...

La présidente: Oui. J'ai fait valoir ce point également.

Vincent Ho: Je veux simplement comprendre. En ce moment, nous voulons nous pencher sur les études proposées par les différents partis, afin d'accomplir le travail que les Canadiens attendent de nous...

La présidente: Merci.

Vincent Ho: S'il n'y a pas d'études, tout s'effondre. Qu'arrive-t-il au Comité? Je veux comprendre...

La présidente: Je l'ai déjà mentionné. Merci. Ce n'est pas un rappel au Règlement.

Monsieur Blanchette-Joncas, vous avez la parole.

[Français]

Maxime Blanchette-Joncas: Merci beaucoup, madame la présidente.

Je me permets quand même de poursuivre dans le vif du sujet. J'ai été interrompu de façon assez abrupte.

Je me rapporte ici à l'annexe de l'importante lettre qui nous a été transmise de la part du Bureau de la traduction. À la suite de l'option 1, j'étais rendu à évaluer l'option 2 pour les gens qui nous écoutent. Elle porte sur la traduction automatique suivie d'une révision comparative. De ce que je comprends, on parle d'une marge d'erreur de 50 %, parce que la traduction serait automatique. Ensuite, il y a une révision comparative de 50 % du texte traduit, et une relecture de 50 % du texte traduit. C'est un risque d'erreurs modéré. Le coût total estimé est de 7,6 millions de dollars et le délai approximatif est de 185 jours ouvrables.

Ensuite, il y a l'option 3, où il s'agit d'une traduction automatique qui est suivie d'une relecture. C'est indiqué dans l'annexe qu'on peut améliorer la traduction automatique en y apportant des corrections sommaires, comme une vérification du formatage et une vérification orthographique, entre autres. Cette option inclut une relecture complète du contenu traduit sans comparaison avec le texte source. Le risque d'erreur est cependant élevé. Le coût total estimé est de 4,9 millions de dollars et le délai approximatif est de 120 jours ouvrables.

Dans la définition...

• (1300)

[Traduction]

La présidente: Monsieur Blanchette-Joncas, il est 13 heures. Nous sommes arrivés à la fin de la réunion. Je vais devoir suspendre la séance. Nous devons revenir à cette question.

Comme je l'ai dit plus tôt, nous ne pourrons pas revenir à l'étude et tenir la troisième réunion, au cours de laquelle nous aurions entendu des témoins. Nous allons devoir poursuivre ces travaux du Comité. Nous reprendrons cette discussion le 9 mars.

La séance est suspendue.

[La séance est suspendue à 13 heures, le jeudi 26 février.]

[La séance reprend à 15 h 32, le lundi 9 mars.]

• (27930)

La présidente: La séance est ouverte.

Bienvenue à la 27^e réunion du Comité permanent de la science et de la recherche.

Lorsque nous avons suspendu la séance le jeudi 26 février, le Comité débattait d'une motion présentée par M. Noormohamed concernant la traduction des documents remis au Comité. La motion se lit comme suit:

Nonobstant la motion adoptée le 1^{er} octobre et modifiée le 20 octobre, étant donné que le Bureau de la traduction a écrit à tous les membres du Comité pour les informer que la traduction des 88 millions de mots exigés par la motion coûterait entre 4,9 et 16,5 millions de dollars et pourrait prendre jusqu'à 400 jours ouvrables, le Comité retire cette demande de données par respect pour le contribuable canadien et parce qu'il est fondamental que toute information reçue par le Comité soit disponible dans les deux langues officielles.

Lorsque nous avons suspendu la séance, M. Blanchette-Joncas était en train de parler de cette motion.

Par conséquent, monsieur Blanchette-Joncas, vous avez la parole. Nous vous écoutons.

[Français]

Maxime Blanchette-Joncas: Merci, madame la présidente.

Permettez-moi de poursuivre la discussion sur l'importante demande que nous avons faite pour obtenir des données. J'aimerais vous faire part des travaux du professeur Julien Larrègue, professeur agrégé au Département de sociologie de l'Université Laval et membre du Centre interuniversitaire de recherche sur la science et la technologie, qui est venu témoigner au Comité.

En introduction, M. Larrègue nous parle de la stratification du milieu universitaire, qui constitue un thème central de la recherche en sociologie des sciences. Une minorité d'universités et de chercheurs concentrent la majeure partie des ressources dans le domaine scientifique, qu'elles soient définies en termes de capital symbolique, économique ou social. En plus de cette répartition inégale, un effet Matthieu bien connu est également à l'œuvre, comme l'a démontré empiriquement Harriet Zuckerman dans son étude classique sur les lauréats du prix Nobel, et comme l'a aussi démontré Robert K. Merton en développant la question. Les chercheurs et les établissements qui ont accumulé davantage de capital scientifique ont tendance à être récompensés de manière disproportionnée pour leur travail, tandis que les moins avantagés sont moins récompensés par rapport à ce que leur contribution réelle mériterait. En d'autres termes, les succès précoces augmentent la probabilité de succès futurs, ce qui renforce encore les hiérarchies existantes.

Bien qu'un nombre croissant de travaux montrent que le financement de la recherche est lui aussi soumis à des phénomènes de concentration et à un effet Matthieu, l'ampleur précise des inégalités relatives aux établissements dans la distribution des subventions scientifiques reste relativement difficile à établir. Une limitation importante dans la documentation réside dans le fait que la plupart des recherches ne prennent en compte que les demandes de subvention acceptées, ce qui rend les mesures et les explications au mieux imprécises.

À ce jour, seules quelques études ont eu accès à des données complètes provenant des agences de financement — vous comprenez qu'on touche ici à la question de la motion initiale. Or cela est essentiel car, sans une connaissance claire du nombre initial total de demandes, acceptées ou non, il est tout simplement impossible de déterminer l'origine des écarts éventuels dans la distribution des subventions parmi les chercheurs et les établissements. En particulier, on ne peut pas déterminer si les inégalités observées sont dues au fait que certains groupes soumettent moins de demandes proportionnellement à leur taille, si elles résultent des pratiques des comités d'évaluation, ou si les deux sont vrais. Ces données sont également nécessaires pour faire une distinction analytique entre les taux de succès et la taille des subventions accordées. Les inégalités peuvent provenir non seulement du nombre de subventions attribuées à des chercheurs situés différemment dans la hiérarchie universitaire, mais aussi du montant des subventions obtenues.

Une autre limite importante réside dans la déconnexion analytique entre les approches quantitative et qualitative à l'égard des inégalités scientifiques. Les analyses quantitatives de la distribution du financement tendent à considérer la science comme un espace homogène à partir duquel on peut tirer des généralisations, alors que nous savons qu'elle est fragmentée et marquée par des luttes. Si ces macrotravaux sont importants pour documenter les dynamiques générales, il est tout à fait crucial de comprendre comment ces dynamiques varient selon les disciplines. Bien que cet aspect ait été largement étudié d'un point de vue qualitatif, davantage de recherches sont nécessaires pour comprendre comment la culture évaluative des disciplines se rapporte statistiquement à la reproduction des inégalités de financement.

Dans cet article du professeur Larrègue sont combinées un ensemble de données originales provenant de 56 680 demandes de subvention soumises au Conseil de recherches en sciences humaines du Canada entre 2000 et 2021, ainsi que de 43 entretiens avec d'anciens membres du Conseil afin d'analyser les inégalités de financement entre les universités canadiennes.

Il y a trois questions principales. Premièrement, comment le succès des demandes de financement varie-t-il selon les établissements? Deuxièmement, les montants accordés varient-ils en conséquence? Troisièmement, ces tendances sont-elles constantes selon les disciplines?

On démontre que l'affiliation universitaire joue un rôle prédominant dans l'attribution du financement, même lorsqu'on contrôle d'autres facteurs. Les chercheurs employés dans des établissements plus prestigieux et plus grands ont davantage de chances d'obtenir des subventions et des montants plus élevés.

• (27935)

Il est important de souligner que les résultats de l'étude démontrent que cet effet varie selon les domaines scientifiques. Alors que des disciplines comme la gestion ou l'économie présentent des schémas manifestement élitistes, les hiérarchies universitaires jouent un rôle un peu moins important dans des disciplines plus proches des sciences humaines, comme l'histoire, l'anthropologie ou les beaux-arts. En s'appuyant sur la sociologie des sciences et la sociologie de la quantification, l'étude soutient que les évaluateurs utilisent l'affiliation universitaire comme dispositif de jugement pour stabiliser l'incertitude inhérente à l'évaluation des demandes de subvention.

Cette incertitude se manifeste à deux niveaux: au niveau du candidat, où la recherche proposée implique des promesses difficiles à vérifier, et au niveau du comité, où les évaluateurs peuvent être incertains des limites de leur propre expertise pour juger les propositions. Dans ce contexte, l'affiliation universitaire reflète non seulement un capital symbolique, mais aussi un ensemble de signaux facilement interprétables et institutionnellement reconnus. Par conséquent, les candidats affiliés à des établissements plus prestigieux reçoivent des scores plus élevés pour leur curriculum vitae, ce qui améliore leurs chances globales d'obtenir un financement. Cette dynamique est particulièrement marquée dans les disciplines ayant des définitions strictes et consensuelles de la qualité scientifique, comme l'économie, où l'affiliation universitaire correspond étroitement à d'autres signaux reconnus de valeur.

Par ailleurs, se concentrer sur les caractéristiques génériques des candidatures, telles que l'affiliation universitaire, le nombre et le type de publications et le financement antérieur, entre autres, per-

met aussi aux évaluateurs d'assurer la commensurabilité des dossiers. Confrontés au défi de classer des projets singuliers et apparemment incommensurables, les comités s'appuient sur des signaux transversaux de réussite passée comme indicateurs de rendement futur. À l'instar des cotes de crédit dans le domaine financier, ceux-ci apparaissent comme des mesures apparemment désintéressées, impartiales et objectives.

Nous arrivons au point 2, soit le travail d'évaluation des demandes de subvention. De nombreuses recherches ont été consacrées à la compréhension des facteurs qui influencent le processus d'évaluation par les pairs dans le contexte du financement scientifique. Une expérience célèbre menée à la National Science Foundation, aux États-Unis, a démontré que les résultats dépendaient largement du hasard et, en particulier, de la personne désignée comme évaluateur. Bien que le hasard joue manifestement un rôle dans les résultats du financement, des mécanismes structurels tels que l'avantage cumulatif renforcent et amplifient souvent les inégalités initiales au fil du temps.

Comme l'expliquent DiPrete et Eirich, un processus strict d'avantage cumulatif implique que les ressources actuelles, telles que les publications passées ou les subventions obtenues auparavant, augmentent les chances d'en obtenir de nouvelles. À l'inverse, un désavantage cumulatif peut résulter d'une exposition prolongée à une position de statut inférieur, entraînant des effets directs et interactifs sur les résultats tout au long de la carrière. Par exemple, les caractéristiques individuelles et les affiliations universitaires, comme le prestige d'une université ou le genre, peuvent influencer à la fois les possibilités initiales et le rendement à long terme des ressources acquises.

Un chercheur affilié à un établissement moins prestigieux peut être pénalisé non seulement en raison des perceptions liées à la qualité de l'établissement, mais aussi à cause de contraintes matérielles telles qu'un temps de recherche réduit ou un soutien administratif moindre. Une étude portant sur les subventions de recherche des National Institutes of Health des États-Unis a ainsi montré que le fait de travailler dans un établissement recevant plus de financement augmentait de 9,7 points de pourcentage la probabilité d'obtenir une subvention. Même si chaque demande peut être perçue comme une évaluation singulière, au fil du temps, le crédit symbolique, les connaissances procédurales et le soutien universitaire accumulés par certains individus et organisations créent un système qui les favorise structurellement dans les concours de subvention, une dynamique qui reflète clairement le fonctionnement des mécanismes d'avantage cumulatif.

De plus, la documentation montre clairement que les disciplines et les domaines de recherche influencent et médiatisent les processus d'évaluation. Cela apparaît notamment dans les travaux portant sur les inégalités de genre dans le financement.

● (27940)

Par exemple, les professeurs Larrège et Nielsen ont étudié le fonctionnement d'un comité interdisciplinaire en sciences sociales pour montrer comment les inégalités de genre dans le financement scientifique sont en partie reproduites et médiatisées par des hiérarchies de savoir. Comparativement à d'autres projets, les sujets et méthodes de recherche considérés comme tendanciellement féminins avaient davantage de chances d'être discrédités par les évaluateurs. De même, bien que les femmes soient significativement moins susceptibles d'obtenir du financement des Instituts de recherche en santé du Canada, l'ampleur de ce désavantage varie selon les domaines de recherche. Une expérience naturelle a montré que cet écart entre les genres peut être particulièrement marqué lorsque les évaluateurs se concentrent davantage sur le curriculum vitae des candidats que sur leur projet.

La capacité de certaines disciplines à établir leur propre définition autonome de la qualité scientifique joue également un rôle important dans la manière dont l'évaluation par les pairs distingue les bons projets des moins bons. Par exemple, la soi-disant supériorité des économistes, qui se traduit par un classement strict des revues et des établissements, ainsi que par des conceptions largement partagées de la valeur inégale des différentes méthodes et domaines de recherche, conduit à des résultats très clairs: les projets et les chercheurs qui s'écartent de cette orthodoxie ont beaucoup moins de chances d'être financés. Ainsi, la distribution du financement n'est pas seulement un mécanisme matériel, mais aussi un processus symbolique où les chercheurs et les domaines de recherche sont classés et se voient attribuer une certaine valeur.

Étant donné que ces hiérarchies dépendent du contexte et peuvent varier selon les disciplines, on est incertain de la façon dont des facteurs génériques tels que l'affiliation universitaire et le prestige qui lui est associé interviennent dans ces processus. Alors que certaines études rapportent des corrélations claires, d'autres ne mènent pas à la conclusion que le prestige universitaire est un facteur décisif dans les résultats des demandes de subvention. Au Canada, il a été montré que le prestige des universités influence le montant des subventions parmi les bénéficiaires du Conseil de recherches en sciences humaines, mais on n'est pas certain si ce schéma est stable entre les disciplines ou s'il joue un rôle pendant le processus d'évaluation lui-même.

Dans son étude ethnographique sur la manière dont les comités américains distribuent les bourses et les subventions, Lamont observe que les évaluateurs se préoccupent avant tout de la diversité disciplinaire et universitaire, c'est-à-dire qu'ils s'assurent d'abord que le financement n'est pas limité aux chercheurs de quelques disciplines ou aux universités les plus prestigieuses. Cependant, l'engagement explicite des membres des comités en faveur de la diversité ne se traduit pas nécessairement par une augmentation réelle des perspectives de financement pour les candidats issus d'universités moins prestigieuses. Il peut exister un décalage entre les croyances méritocratiques individuelles des évaluateurs et les résultats agrégés de leur travail.

De plus, on peut s'attendre à ce que le prestige universitaire joue un rôle différent et prenne une signification différente selon les disciplines. Si l'excellence et la diversité sont effectivement des considérations additives pour les évaluateurs de demandes de subvention, des conceptions divergentes de la relation entre l'excellence scientifique et la position des établissements peuvent influencer le processus d'évaluation.

Cet article suggère que le rôle du prestige universitaire dépend en partie du poids que les évaluateurs accordent au CV des candidats par rapport à celui qu'ils accordent à leur projet de recherche. Bien que les règles du Conseil de recherches en sciences humaines indiquent explicitement quel poids doit être attribué au curriculum vitae et au projet respectivement, dans la pratique, les comités mettent en œuvre des pratiques spécifiques à chaque discipline qui peuvent accorder la priorité à l'un ou à l'autre.

● (27945)

Je vais maintenant aborder le point 3.1., qui porte sur les données de financement et qui se trouve dans le troisième onglet, qui traite des méthodes et des données.

Ces analyses reposent sur une base de données de 56 680 demandes de subvention soumises au Conseil de recherches en sciences humaines du Canada entre 2000 et 2021.

Cet ensemble de données obtenu grâce à un accord de partage de données comprend des informations sur l'année de soumission, la langue de la demande, la discipline principale du projet, le résultat de chaque proposition, qu'elle soit acceptée ou rejetée, les scores attribués à chaque demande selon les principaux critères d'évaluation, ainsi que le montant accordé lorsque la demande est acceptée. Les données incluent les demandes adressées à trois programmes de financement.

Pour ce qui est du programme de subvention des chaires de recherche, de 2000 à 2011, les montants ont pu atteindre 250 000 \$ sur trois ans. Le taux de succès durant la période étudiée était de 38 %. En ce qui concerne Insight Development Grants, de 2012 à 2021, le montant variait entre 7 000 \$ et 75 000 \$ sur un à deux ans. Le taux de succès était également de 38 %. Dans la catégorie Insight Grants, de 2012 à 2021, les montants ont pu atteindre 400 000 \$ sur deux à cinq ans. Le taux de succès durant la période étudiée était de 34 %.

La base de données fournit également des informations sur l'établissement d'enseignement et le genre et l'âge de tous les candidats au moment de la soumission. Seul le candidat principal a été pris en compte dans l'analyse. Le candidat principal est celui qui est formellement responsable de la soumission et de la coordination administrative du projet, et qui est généralement le principal contributeur à la conception, à la rédaction et à l'orientation générale de la proposition. Par ailleurs, l'étude nous indique qu'on ne dispose d'informations sur les cocandidats que lorsqu'ils ont eux-mêmes présenté une demande en tant que candidat principal dans le cadre d'une autre candidature.

Cette focalisation introduit cependant certaines limites. Elle ne permet pas de prendre en compte l'influence potentielle de la composition de l'équipe, de l'interdisciplinarité ou des dynamiques de collaboration, qui peuvent également influencer les résultats des demandes de financement. À partir de la base de données initiale, plusieurs variables indépendantes supplémentaires ont été construites.

En ce qui concerne les candidats, on a calculé le nombre total de demandes qu'un professeur a soumises au Conseil de recherches en sciences humaines, le nombre de subventions du Conseil de recherches en sciences humaines obtenues dans le passé et la taille de l'équipe pour chaque projet.

En ce qui concerne les universités, on a codifié et intégré l'emplacement géographique, soit la province, la langue principale de travail, soit l'anglais, le français ou les deux, le niveau de prestige, classé dans trois catégories, soit U3, U12 ou AU15, et la taille de l'université, soit le nombre d'étudiants.

Pour cette dernière variante, la classification suivante a été utilisée.

Il y a les grandes universités, c'est-à-dire les universités de plus de 20 000 étudiants, comme l'Université de Toronto, l'Université de la Colombie-Britannique et l'Université McGill. Il y a les universités de taille moyenne, soit les universités de 10 000 à 20 000 étudiants, comme l'Université Queen's, l'Université du Nouveau-Brunswick et l'Université Wilfrid Laurier. Il y a les petites universités, qui comptent moins de 10 000 étudiants, comme l'Université Acadia, l'Université Bishop's et l'Université Mount Allison. Il y a les très petites universités, qui comptent moins de 1 000 étudiants, comme l'Université Trinity Western, l'Université Tyndale, et l'Institut pontifical des études médiévales.

- (27950)

À partir de ces différentes étapes, une régression logistique binominale a été effectuée afin d'estimer les effets des 11 variables indépendantes suivantes sur le succès des demandes de financement au Conseil de recherches en sciences humaines: le genre du candidat principal, l'âge du candidat principal, le nombre total de demandes au Conseil de recherches en sciences humaines soumises par le candidat, la taille de l'équipe du projet, le programme de financement, l'année de la demande, le prestige de l'université, la province de l'université, la langue de l'université, la taille de l'université et la langue du projet.

La variable dépendante est une mesure binaire indiquant si une demande a obtenu un financement ou non. La régression a été effectuée dans RStudio à l'aide de la fonction GLM.

À la suite de cela, l'analyse a été concentrée sur 30 universités particulièrement actives en recherche, c'est-à-dire celles qui ont présenté la plus grande proportion de demandes au Conseil de recherches en sciences humaines durant la période étudiée. Donc, les taux de succès globaux de ces universités ont été comparés, de même que les probabilités individuelles de succès des candidats, en contrôlant les variables mentionnées précédemment, et les montants moyens des subventions obtenues par les candidats de chaque université. Enfin, les probabilités de succès ont été analysées en fonction du classement des universités au sein de chaque discipline, en utilisant les effets marginaux moyens dérivés d'un modèle de régression logistique.

De la même manière, l'évaluation des différences dans les montants de subventions a été menée selon le classement disciplinaire, cette fois à partir de statistiques descriptives. La principale limitation de cette analyse quantitative est qu'elle ne prend pas en compte les dossiers de publication des candidats.

Ces données pourraient être, en principe, récupérées dans des bases de bibliométrie telles que *Web of Science*. Cependant, le bénéfice analytique attendu serait limité au regard de l'effort considérable nécessaire pour collecter et associer ces informations à grande échelle.

De plus, l'objectif n'est pas d'évaluer la productivité universitaire individuelle en soi, mais plutôt de mettre en évidence des hiérarchies institutionnelles plus larges, hiérarchies qui reflètent déjà,

entre autres facteurs, les différences dans les modèles de publication et la visibilité scientifique des membres de ces établissements.

Je passe maintenant au point 3.2, sur le matériel pour la conduite des entretiens.

Afin de comprendre les mécanismes qui sous-entendent la répartition inégale du financement, ces analyses statistiques ont été complétées par des entretiens semi-directifs avec des professeurs ayant siégé à des comités d'évaluation du Conseil de recherches en sciences humaines entre 2014 et 2024 pour les programmes Subventions Savoir et Subventions de développement Savoir.

La composition des comités d'évaluation pour chaque type de financement est publiquement accessible sur le site du Conseil de recherches en sciences humaines. Les membres ont été contactés par courriel institutionnel.

Un équilibre a voulu être atteint en fonction de plusieurs critères: les disciplines, les étapes de carrière, par exemple professeur adjoint, agrégé et titulaire, le prestige de l'université, la localisation géographique et les caractéristiques sociodémographiques comme le genre, l'âge, l'origine ethnique et la langue. L'objectif était d'assurer une diversité de perspectives.

Les entretiens ont été menés en anglais ou en français, selon la préférence des personnes interrogées. Ils portaient principalement sur l'organisation pratique du processus d'évaluation et sur les critères utilisés par les membres des comités pour évaluer les demandes de financement.

- (27955)

On a donc comparé le poids relatif accordé au curriculum vitae des candidats, le contenu du projet de recherche et la nature des discussions qui ont eu lieu lors des réunions des comités. Les entretiens ont duré entre 42 et 88 minutes. Ils ont tous été enregistrés, entièrement transcrits et anonymisés. L'accent a été mis sur l'expérience des personnes interrogées au sein des comités du Conseil de recherches en sciences humaines, et il a été demandé de fournir des exemples concrets lorsque c'était possible.

Comme le soulignent Orupabo et Mangset dans leur étude sur les pratiques de recrutement universitaire, se concentrer sur des informations pratiques constitue un outil méthodologique permettant de réduire le biais de désirabilité sociale. Les personnes interrogées sont généralement moins préoccupées par le fait de se présenter sous un jour favorable lorsqu'elles décrivent des processus et des événements que lorsqu'on leur demande directement leur opinion, leurs valeurs ou leur interprétation.

Le matériel qualitatif a été codé thématiquement à l'aide du logiciel NVivo, une attention particulière ayant été accordée aux passages concernant les perceptions de l'université du candidat et les manières dont l'affiliation institutionnelle influençait directement ou indirectement le processus d'évaluation.

Ces thèmes ont ensuite été analysés en fonction de la discipline de chaque personne interrogée afin d'identifier d'éventuelles variations entre les champs d'études. Au total, 43 chercheurs provenant de six disciplines ont été interviewés. Quinze d'entre eux évoluaient en sciences politiques, 13 en sociologie, 7 en économie, 6 en histoire et un en gestion.

Les quatre disciplines principales ont été choisies en raison de leur position contrastée dans le champ scientifique, de la diversité de leur culture d'évaluation et de leur attitude divergente à l'égard des hiérarchies symboliques et de statut.

L'économie occupe une position dominante dans les domaines des sciences sociales, étant caractérisée par une orientation quantitative et un fort formalisme. Ces méthodes d'évaluation mettent l'accent sur une hiérarchie stricte des revues et des établissements, ainsi que sur des processus de recrutement très centralisés et internationalisés.

À l'inverse, l'histoire, la discipline littéraire utilisant principalement des méthodes qualitatives, se caractérise par des dynamiques nationales de production scientifique et de recrutement. Comme nous le verrons, les historiens résistent souvent aux hiérarchies fondées sur les positions institutionnelles.

La science politique et la sociologie occupent des positions intermédiaires entre ces deux pôles, bien que la science politique se rapproche davantage de l'économie que la sociologie. Ces deux disciplines présentent également une polarisation interne au Canada, qui se manifeste par des divisions entre approches qualitatives et quantitatives, des divisions entre documentation francophone et documentation anglophone, ainsi que des tensions concernant les dynamiques nationales et internationales de publication et de recrutement.

Malgré les efforts visant à garantir un échantillon diversifié et équilibré, cette approche qualitative présente certaines limites. L'étude repose sur des récits rétrospectifs qui peuvent être influencés par des biais de mémoire ou des souvenirs sélectifs. De plus, même si les entretiens visent à susciter des exemples concrets, les participants peuvent encore omettre de nommer certaines pratiques perçues comme étant problématiques ou controversées.

Enfin, bien que l'échantillon inclue une diversité disciplinaire et institutionnelle, sa taille reste limitée et ne peut pas représenter pleinement la diversité des expériences et des perspectives présentes dans l'ensemble des comités du Conseil de recherches en sciences humaines.

• (28000)

Je poursuis avec le point 4 qui porte sur le processus d'évaluation.

Avant de présenter les résultats, il est important de décrire brièvement le processus et l'organisation des évaluations du Conseil de recherches en sciences humaines. Pour chacun des trois programmes, les demandes sont évaluées par les pairs au sein des comités constitués selon l'expertise disciplinaire. Bien que certains comités pour les subventions de développement Savoir puissent être interdisciplinaires, ils sont généralement centrés sur une ou deux disciplines proches, par exemple les sciences politiques et l'administration publique ou la sociologie et la démographie. Avant de se réunir collectivement pour décider du classement final, chaque membre du comité réalise une évaluation préliminaire d'un sous-ensemble de demandes avec deux ou trois évaluateurs assignés par dossier. Pour les subventions de développement Savoir, le Conseil sollicite également des évaluations externes afin de soutenir les délibérations du comité.

La répartition des demandes entre les membres du comité constitue une tâche administrative gérée par un agent du Conseil de recherches en sciences humaines. Les évaluateurs peuvent et, en pra-

tique, doivent souvent évaluer des demandes qui ne correspondent pas directement à leurs propres intérêts ou à leurs domaines de recherche. Ils attribuent une note pour chacun des trois principaux critères: le défi, la faisabilité et la capacité. Pour chaque demande qui leur est attribuée, les chercheurs de l'étude précisent qu'ils n'ont pas eu accès aux notes pour une partie de leur ensemble de données. Le critère en lien avec le défi renvoie à l'objectif et à l'importance du projet. La faisabilité concerne les méthodes et les moyens matériels mobilisés pour le réaliser. La capacité renvoie à l'expertise du candidat telle qu'elle apparaît dans son CV. De plus, la notation est pondérée. Les critères en lien avec le défi et la capacité comptent pour une part plus importante de la note que le critère en lien avec la faisabilité. Les notes préliminaires servent à établir un classement provisoire lorsque les membres du comité se réunissent collectivement. Ces derniers n'examinent pas toutes les demandes ni n'en discutent généralement pas. Sauf en cas d'écart important entre les évaluations des membres du comité, les demandes ayant obtenu les scores les plus élevés et les plus faibles sont rarement examinées. Les discussions portent principalement sur les demandes intermédiaires situées autour du seuil de financement. En cas de désaccord persistant entre les évaluateurs concernant l'évaluation d'une demande particulière, un vote collectif peut être organisé après avoir discuté de chacune de ces demandes. Le comité examine et finalise le classement. Cette liste finale divise les demandes évaluées entre celles recommandées pour le financement et celles qui ne le sont pas.

Je vous parle maintenant du point 5, qui porte sur les résultats et les avantages cumulatifs des universités prestigieuses.

C'est intéressant, madame la présidente, alors j'espère que mes collègues m'écoutent bien attentivement.

Les statistiques descriptives montrent que le succès des demandes de financement au Conseil de recherches en sciences humaines est effectivement corrélé à l'affiliation institutionnelle. Les professeurs employés dans des universités plus grandes et plus prestigieuses ont davantage de chances d'obtenir des subventions. C'est écrit noir sur blanc. On parle d'un chercheur indépendant, et c'est ce qui est dit. Les demandes provenant des candidats affiliés à une université U3, qui sont l'Université McGill, l'Université de la Colombie-Britannique et l'Université de Toronto, représentent 19,2 % de l'ensemble des demandes, mais — j'attire votre attention — 24,6 % des demandes financées, ce qui démontre le déséquilibre. Les demandes provenant de candidats affiliés à des universités hors U15 représentent 46,4 % de l'ensemble des demandes, mais seulement 39,3 % des demandes financées.

• (28005)

Ces écarts sont donc encore plus marqués lorsqu'on considère la structure plus large de l'emploi universitaire au Canada.

Entre 2016 et 2020, le personnel enseignant des universités U3, soit l'Université de la Colombie-Britannique, l'Université de Toronto et l'Université McGill, représentait 15,2 % de l'ensemble du personnel universitaire et 19 % des demandes de subvention, tandis que le personnel des universités hors U15 représentait 54,7 % de l'ensemble du personnel, mais seulement 46,4 % des demandes de subvention.

En bref, il est très intéressant et pertinent de noter que les professeurs des universités U3, soit l'Université de la Colombie-Britannique, l'Université McGill et l'Université de Toronto, ont tendance à présenter plus de demandes et, lorsqu'ils le font, ils obtiennent davantage de succès. Le taux de réussite est également corrélé à la taille de l'université. Les universités les plus grandes présentent le taux de réussite le plus élevé, soit 40 % sur l'ensemble de la période, suivi par les universités de taille moyenne, soit 34 %, tandis que les très petites universités et les petites universités affichent les taux de réussite les plus faibles, soit 27 % et 25 % respectivement.

Fait intéressant, le taux d'abandon, c'est-à-dire l'absence de nouvelles candidatures après une première demande non financée, est structuré de manière similaire. Les professeurs affiliés à des universités moins prestigieuses abandonnent plus souvent, soit 28,2 % pour les établissements U3, soit l'Université de Toronto, l'Université McGill et l'Université de la Colombie-Britannique, 32 % pour les établissements U12 et 35,7 % pour les universités hors U15.

L'effet du prestige et de la taille de l'université persiste, même lorsqu'on tient compte d'autres facteurs. Une régression logistique binominale a été réalisée afin de prédire le succès des demandes de financement entre 2000 et 2021. Je vous rappelle que ce sont 56 680 demandes qui ont été transmises à ces chercheurs par l'entremise du Conseil de recherches en sciences humaines. Les résultats sont présentés à l'aide des effets marginaux moyens et des probabilités prédites. Toutes les variables liées aux caractéristiques de l'université du candidat principal sont significativement corrélées aux résultats du financement.

Premièrement, toutes les variables liées aux caractéristiques de l'université du candidat principal sont, je le répète, significativement corrélées aux résultats du financement.

Deuxièmement, les candidats provenant des universités U3, soit l'Université McGill, l'Université de la Colombie-Britannique et l'Université de Toronto, présentent la probabilité prédite de succès la plus élevée, soit 43,8 %. En revanche, ceux provenant des universités U12 affichent une probabilité de succès plus faible, soit 37,7 %. Enfin, ceux issus d'établissements hors U15 présentent la probabilité prédite la plus basse, soit 32,6 %. Ces différences sont statistiquement significatives, avec des effets marginaux moyens de moins 0,6 pour les établissements U12 et de moins 0,11 pour les universités hors U15, comparativement aux universités U3, qui sont bien sûr dans l'indicatif de référence, moins que 0,001.

Un schéma similaire est observé pour la taille de l'université. Les candidats provenant des grandes universités présentent la probabilité prédite de succès la plus élevée, soit 37,8 %, tandis que ceux issus de petites universités, soit 29,9 %, et ceux de très petites universités, soit 31,3 %, ont significativement moins de chance d'obtenir un financement.

● (28010)

Les effets marginaux moyens correspondants sont respectivement de $-0,08$ et de $-0,07$, ce qui confirme l'influence persistante de la capacité institutionnelle sur le financement obtenu.

La localisation géographique joue également un rôle. Comparativement à l'Ontario, à 37,6 %, les demandes provenant de l'Alberta, à 34,4 %, et du reste du Canada, à 31,5 %, présentent des probabilités prédites de succès significativement plus faibles.

C'est intéressant, ça, madame la présidente.

Donc, en ce qui concerne ces probabilités prédites de succès qui sont significativement plus faibles, les données montrent des effets marginaux moyens de $-0,03$ et de $-0,06$, respectivement, tandis que les candidats de la Colombie-Britannique, à 40 %, ont des chances légèrement plus élevées. Le Québec ne présente aucune différence significative par rapport à l'Ontario, ce dont on se réjouit bien.

Il est intéressant de noter que le rôle de la langue n'est pas simple et qu'il faut distinguer les facteurs individuels des dynamiques institutionnelles. Les demandes rédigées en français sont associées à une probabilité prédite de succès plus faible.

Ce n'est pas le Bloc québécois qui invente ça, mais un chercheur indépendant, financé par le gouvernement fédéral, c'est-à-dire par le Conseil de recherches en sciences humaines.

Ce chercheur nous dit que les demandes rédigées en français sont associées à une probabilité prédite de succès plus faible que les demandes rédigées en anglais, soit 33,2 % contre 37,4 %. Être affilié à une université francophone correspond à un taux de réussite qui n'est pas plus élevé que celui des universités anglophones. Bien qu'une analyse en profondeur de ce paradoxe apparent dépasse le cadre de cet article, ces résultats montrent la nécessité de distinguer les niveaux individuels et institutionnels pour comprendre l'effet de la langue dans le domaine de la science.

Le genre et l'âge sont également associés à des différences dans les probabilités prédites de succès. Les probabilités indiquent que les femmes, à 36,2 %, ont légèrement moins de chances de succès que les hommes, à 37,1 %, tandis que les candidats non binaires, à 38,8 %, présentent le taux de réussite prédit le plus élevé. Toutefois, ces différences sont d'ampleur modeste. L'effet marginal moyen pour les femmes est négatif et statistiquement significatif, à $-0,01$, tandis que l'effet pour les candidats non binaires n'est pas statistiquement significatif en raison d'un intervalle de confiance large.

Les probabilités prédites diminuent avec l'âge. Les candidats plus jeunes, par exemple de 26 ans, présentent un taux de réussite prédit de 39,7 %, tandis que ce taux diminue progressivement avec l'âge pour atteindre 35,7 % à 54 ans. Cette relation se traduit par un effet marginal négatif faible, mais statistiquement significatif, de l'âge sur le succès du financement, ce qui suggère un léger désavantage lié à l'âge au fil du temps.

Ce n'est pas rassurant, ça, madame la présidente. Au Canada, plus vous êtes vieux, moins vous avez de chances d'avoir du financement du Conseil de recherches en sciences humaines. On pourrait dire que c'est de l'âgisme, ça.

Donc, bien que l'affiliation à une université prestigieuse constitue généralement un facteur clé pour obtenir un financement du Conseil de recherches en sciences humaines, les universités U15 ne présentent pas nécessairement les mêmes niveaux de succès dans les demandes de subventions.

● (28015)

On peut obtenir un portrait plus précis en examinant les performances de 30 universités actives en recherche, qui représentent 83 % de l'échantillon total. Cela comprend toutes les universités membres de U15 Canada et 15 universités non membres comptant parmi les plus représentées dans les demandes de financement présentées au Conseil de recherches en sciences humaines du Canada.

Huit universités, dont sept sont membres de U15 Canada, semblent être surfinancées. En effet, elles reçoivent plus de subventions que ne le laisserait prévoir la proportion de leurs demandes. Toutefois, la grande majorité des universités reçoit proportionnellement moins de financement que ce que la proportion de leurs demandes pourrait laisser présager.

Encore une fois, on constate qu'il existe des différences importantes d'une université à l'autre. Certaines sont proches de l'équilibre, tandis que d'autres sont nettement désavantagées. Par exemple, la part de financement accordée à l'Université du Manitoba est de 16,6 % inférieure à celle de l'ensemble des universités. Y a-t-il des députés du Manitoba qui suivent nos travaux? J'espère qu'ils nous écoutent. Un chercheur indépendant leur dit que leur université est financée dans le cadre de l'attribution du financement de la recherche. Quant à l'Université de la Saskatchewan, elle reçoit 26,4 % de moins que l'ensemble des universités. Y a-t-il des députés de la Saskatchewan qui suivent nos travaux? Ça confirme qu'ils ont moins de chances d'obtenir du financement. Dans le cas de l'Université Brock, l'écart par rapport à l'ensemble des demandes est de 33,4 %.

Ces tendances se confirment lorsqu'on analyse les performances de ces 30 établissements, tout en contrôlant certains facteurs indépendants, comme le montre clairement le graphique 1, que je me permettrais tout de même de vulgariser pour vous. Il existe de fortes disparités dans l'acceptation des demandes de financement entre universités, même parmi les universités membres de U15 Canada. Ça, c'est assez incroyable.

Conformément à l'hypothèse des chercheurs, trois universités dominent nettement pour ce qui est du financement de la recherche au Canada. Il s'agit de l'Université de Toronto, dont la probabilité prédite d'obtenir une subvention est de 49,1 %, de l'Université McGill, à 48,5 %, et de l'Université de la Colombie-Britannique, à 47 %.

Bien que la plupart des universités membres de U15 Canada se situent effectivement dans la moitié supérieure de la distribution des subventions, certaines ont moins de chances d'obtenir du financement, comme l'Université de Calgary. Encore une fois, y a-t-il ici des députés de l'Alberta qui suivent nos travaux? Non. Dans le cas de l'Université de Calgary, la probabilité prédite d'obtenir une subvention est de 32,4 %. Elle se classe donc au 19^e rang et occupe une position médiane parmi ces 30 universités.

Je tiens à préciser que d'autres établissements sont encore moins favorisés, même s'ils font partie de U15 Canada. Il s'agit de l'Université Dalhousie, dont la probabilité prédite d'obtenir une subvention est de 31,2 %, de l'Université du Manitoba, dont elle est de 30,4 %, et, je le répète, de l'Université de la Saskatchewan, dont elle est de 25,1 %.

Ces résultats montrent que le regroupement U15 Canada, constitué progressivement depuis les années 1990, ne reflète qu'imparfaitement la hiérarchie scientifique réelle, notamment parmi les cinq universités devenues membres de ce regroupement entre 2006 et 2011, qui sont l'Université de Calgary, l'Université Dalhousie, l'Université d'Ottawa, l'Université du Manitoba et l'Université de la Saskatchewan. Seule l'Université d'Ottawa figure dans la moitié la plus performante, dont la probabilité prédite d'obtenir une subvention est de 38,8 %. Comme vous le savez, l'Université d'Ottawa est une université bilingue, ce qui pourrait expliquer la situation. Je pense que ce serait une hypothèse à valider.

À l'inverse, certains établissements qui ne font pas partie de U15 Canada, probablement parce qu'ils n'ont pas de faculté de médecine, figurent parmi les universités les plus performantes.

• (28020)

Les demandes provenant de l'Université Simon Fraser présentent une probabilité prédite de succès de 43,4 %, la classant cinquième au classement général. L'Université du Québec à Montréal est en 10^e position avec un taux de 37,2 %. L'Université de Victoria, quant à elle, occupe la 14^e place avec un taux de 35 %.

Les chercheurs provenant des universités les plus grandes et les plus prestigieuses n'ont pas seulement plus de chances d'obtenir du financement, ils ont également tendance à recevoir des subventions plus importantes lorsqu'ils réussissent.

C'est important, il faut que mes collègues comprennent ça. Les chercheurs qui proviennent des universités les plus prestigieuses ont plus d'argent et, de plus, ils l'ont plus longtemps.

Durant la période allant de 2000 à 2021, les universités U3 ont reçu 25,8 % du financement total, alors qu'elles représentaient 24,6 % des demandes financées. Les demandes des universités U12 ont obtenu 36,2 % du financement pour 36 % des demandes financées, tandis que les autres établissements ont reçu 37,9 % du financement alors qu'ils constituaient 39,3 % des demandes financées.

Comme nous l'avons vu précédemment, des écarts apparaissent également dans le graphique 1, que j'ai vulgarisé plus tôt. Il y a des sous-échantillons des 30 universités actives dans le domaine de la recherche.

Je me permets de vulgariser de nouveau un tableau qui présente les plus grandes disparités qui se manifestent dans le programme Savoir. Le montant attribué aux projets U3, soit 67 286 \$, est 20,5 % plus élevé que celui des autres universités U15, qui est de 55 817 \$, et 38,8 % plus élevé que celui des projets menés dans des établissements hors U15, qui est de 48 488 \$.

Récapitulons. Premièrement, les universités U15 ont plus de chances d'obtenir du financement. Deuxièmement, elles l'ont plus longtemps, sur une plus longue période. Troisièmement, elles ont des montants supérieurs à ceux des autres universités.

Habituellement, trois prises, c'est un retrait, ou un coup de circuit pour ces gens qui sont privilégiés actuellement par le système de financement de la recherche au Canada. Le montant obtenu par les chercheurs de l'Université McGill dans le programme Savoir est de 76 104 \$. Il est de 54 354 \$ pour l'Université d'Ottawa, de 50 189 \$ pour l'Université métropolitaine de Toronto, de 38 413 \$ pour l'Université de Calgary et de 23 003 \$ pour l'Université de Windsor.

Les écarts sont encore plus importants lorsqu'on divise les montants moyens reçus par le nombre de candidats par projet. En résumé, pour le programme Savoir, le montant individuel moyen attribué aux projets U3, soit 48 524 \$, est 44 % plus élevé que celui des autres universités U15, qui est de 33 783 \$, et 69 % plus élevé que celui des projets menés dans des établissements hors U15, qui est de 28 781 \$.

Ce classement correspond étroitement au taux de réussite analysé précédemment. Le coefficient de corrélation entre les ratios de taux de succès, soit les ratios de chance des universités, et le montant moyen reçu, est de 0,94 %. Autrement dit, plus une université a du succès, plus les subventions qu'elle obtient sont élevées.

• (28025)

Bien que les entretiens réalisés confirment que les comités effectuent parfois des réductions budgétaires lorsqu'ils examinent et sélectionnent les projets à financer, celles-ci se limitent généralement à environ 10 à 20 % du budget demandé. Il est donc peu probable que les disparités observées résultent principalement du travail des comités d'évaluation. C'est important. L'objet de la motion était une demande de données par rapport aux comités d'évaluation pour qu'on puisse en faire une analyse externe et confidentielle. C'est un chercheur indépendant et financé par le gouvernement qui nous dit cela. Elles ont de la crédibilité, ces personnes, et c'est ce qu'elles nous disent. Il y a des biais qui existent dans les comités d'évaluation, alors il faut essayer d'atténuer ces biais. Pour ça, il faut faire une analyse en ayant accès à des données.

Dans une certaine mesure, ça peut plutôt s'expliquer également par le fait que les candidats provenant d'universités plus prestigieuses sont plus susceptibles de demander et d'obtenir des montants plus élevés. C'est quand même incroyable. Ces gens savent qu'ils sont dans des universités qui réussissent à décrocher plus de subventions. Ils les ont plus longtemps, alors ils demandent des montants plus élevés que les autres. Si des gens pensaient qu'il n'y avait pas d'iniquité dans le système de financement de la recherche, je vous apprendrais aujourd'hui que c'est faux.

Je me permets d'aller au point 5.2, qui porte sur les hiérarchies universitaires selon les disciplines du curriculum vitae et les disciplines du projet. On peut notamment y lire que jusqu'à présent, les demandes de financement au Conseil de recherches en sciences humaines du Canada ont été abordées comme un ensemble homogène.

Je précise que les chercheurs n'ont pas eu accès aux données des Instituts de recherche en santé du Canada ni aux données du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada. Ce n'est pas parce qu'ils n'ont pas voulu faire le travail, c'est parce qu'ils n'ont pas eu accès aux données.

Nous sommes maintenant rendus en comité parlementaire et nous sommes obligés de demander aux organismes subventionnaires de faire preuve de transparence et de transmettre ces données à des chercheurs certifiés ou encore à des analystes indépendants de la Bibliothèque du Parlement qui ont l'expertise, les connaissances et les outils pour faire ces analyses, et ce, pour ensuite nous permettre de faire les meilleurs rapports possibles à la suite de nos études et d'avoir les meilleures politiques publiques.

Les comités d'évaluation provenant de différentes disciplines n'accordent pas nécessairement le même poids aux hiérarchies universitaires lorsqu'ils évaluent et classent les projets. Il est donc important d'analyser l'effet des affiliations institutionnelles selon les disciplines. Cela veut dire que, selon l'université où les gens se situent, leurs intérêts divergent. De plus, selon leur lien avec d'autres établissements, ça peut influencer leur décision pour l'octroi de financement.

Alors que certaines disciplines avantagent manifestement les candidats issus d'universités prestigieuses, les hiérarchies semblent jouer un rôle un peu moins important dans d'autres domaines.

Par exemple, en économie, les demandes provenant d'universités hors U15 ont une probabilité de succès de 29,6 % contre 41,6 % pour les établissements U3, c'est-à-dire l'Université de Toronto, l'Université McGill et l'Université de la Colombie-Britannique. Il en va de même en gestion, en administration et en études commer-

ciales. La probabilité de succès des demandes hors U15 est de 29,5 % contre 44,1 % pour celles provenant des établissements U3.

À l'inverse, l'écart est beaucoup plus faible dans certaines disciplines comme l'anthropologie, où les demandes hors U15 ont une probabilité prédite de 36,1 %, assez proche de la probabilité de 37,3 % prévue pour les demandes provenant des établissements U3. Nous saluons donc les chercheurs scientifiques en anthropologie. Ce sont les gens qui ont le moins de biais selon le champ scientifique, et selon cette étude dont j'ai le grand plaisir de vous faire part aujourd'hui.

• (28030)

Néanmoins, le mieux que les candidats issus d'établissements hors U15 peuvent espérer est de ne pas être désavantagés. Dans aucune discipline, ils ne surpassent leurs homologues des établissements U15 sur le plan du taux de succès prédit.

Je répète que les universités U15 ont plus de chances d'avoir du financement. Elles ont un financement sur une plus longue période. Elles ont des montants de financement supérieurs. Toutefois, quand on creuse dans les détails, comme on le fait actuellement, la discipline importe peu. C'est comme dire que les chercheurs qui sont en dehors de ces universités sont moins bons parce qu'ils reçoivent moins de financement.

Moi, j'en doute, mais ces chercheurs nous confirment des hypothèses que nous soulevons depuis très longtemps dans l'actuel Comité permanent de la science et de la recherche, qui existe depuis 2021. Ce phénomène n'existe pas depuis 2021, mais depuis de nombreuses années. Il y a une iniquité dans la distribution du financement de la recherche au Canada. Elle a été cautionnée, bien sûr, par les différents gouvernements qui se sont succédé.

Encore une fois, les écarts concernent non seulement les taux de réussite, mais aussi les montants attribués. Dans les disciplines qui présentent les plus fortes différences entre universités U15 et universités hors U15, on voit qu'il y a une tendance à attribuer des montants plus élevés aux premières. C'est quand même incroyable.

Tous programmes confondus, les montants moyens attribués aux projets provenant des universités hors U15 sont 62,6 % plus faibles que ceux provenant des universités U3 en gestion, 54,2 % en économie, 50 % en criminologie et 49,9 % en études urbaines.

À l'inverse, dans les domaines des beaux-arts, de la littérature et de l'anthropologie, les différences sont plus faibles: 11,1 % en beaux-arts, 24,5 % en littérature et 21 % en anthropologie. Vous vous rappelez que j'avais dit que les gens en anthropologie sont ceux qui avaient le moins d'écarts. Nous saluons ça.

De même, comparativement aux chercheurs des établissements U3, les professeurs affiliés au reste des établissements U15 reçoivent systématiquement des montants plus faibles. Il y a une seule exception: le droit. Je pense que mes collègues savent ça. J'ai beaucoup de collègues autour de la table qui s'intéressent au droit. En tant que législateur, c'est quelque chose qui est important.

Comme les chercheurs l'ont observé dans cette étude, il existe donc une corrélation statistique claire entre les taux de réussite et les montants distribués selon les disciplines. Il y a un coefficient de corrélation entre le taux de succès des universités hors U15 selon les disciplines et l'écart de financement entre les universités U3 et hors U15. Il est de 0,67 %, et de 0,50 % lorsqu'on inclut les universités U12.

Les données sur les subventions Savoir indiquent que ces disparités proviennent principalement de l'évaluation du CV des candidats, ce que la documentation du Conseil de recherches en sciences humaines appelle « capacité ». Alors que les professeurs des établissements U3 reçoivent une note moyenne de 4,88 points sur 6, les candidats provenant d'établissements hors U15 obtiennent 4,62 points, soit une différence de 0,26. Parmi les trois critères d'évaluation, c'est celui où l'effet de l'université est le plus marqué. Pour le critère appelé « défi », basé sur l'évaluation du projet, la différence moyenne entre...

• (28035)

[Traduction]

Taleeb Noormohamed: J'invoque le Règlement, madame la présidente.

La présidente: Attendez une seconde. Il y a un rappel au Règlement.

Oui, monsieur Noormohamed.

Taleeb Noormohamed: J'écoute le témoignage de mon estimé collègue, et je me pose une question. Compte tenu de l'étude que nous sommes censés mener et des données qu'il présente maintenant, comment, s'il a déjà tout entre les mains et que nous avons une étude en cours pour répondre à sa préoccupation...

La présidente: Veuillez soulever votre rappel au Règlement.

Taleeb Noormohamed: En quoi cela se rapporte-t-il à ce que nous essayons d'accomplir avec cette motion?

La présidente: Merci.

Monsieur Blanchette-Joncas, veuillez vous en tenir à la motion. La parole est à vous.

[Français]

Maxime Blanchette-Joncas: Merci, madame la présidente.

C'est la preuve que mon collègue n'écoutait pas depuis le début. Je le sais, car nous avons entendu la petite musique qu'il fait jouer sur son appareil technologique.

[Traduction]

Taleeb Noormohamed: Madame la présidente, j'invoque le Règlement.

La présidente: Monsieur Noormohamed, vous avez la parole.

Taleeb Noormohamed: Il y a deux choses ici: tout d'abord, l'insinuation que je n'écoute pas, ce qui est absolument faux, puis l'affirmation selon laquelle la musique provenait de mon téléphone, ce qui n'était pas le cas. Je lui demande de retirer ses paroles.

La présidente: Oui, on ne peut pas faire de tels commentaires.

Tout le monde est ici. Les députés sont présents et vous écoutent.

[Français]

Maxime Blanchette-Joncas: Madame la présidente, permettez-moi de préciser que j'ai entendu un bruit provenant d'un appareil technologique là où il est assis.

[Traduction]

Jennifer McKelvie (Ajax, Lib.): Madame la présidente, je m'excuse. Mon téléphone n'était pas en mode silencieux.

La présidente: Merci.

Monsieur Blanchette-Joncas, vous avez la parole.

• (28040)

[Français]

Maxime Blanchette-Joncas: Madame la présidente, permettez-moi de confirmer qu'un autre membre du gouvernement n'était pas intéressé. Des chercheurs scientifiques subventionnés par leur propre gouvernement ont mentionné...

[Traduction]

La présidente: Je m'excuse de vous interrompre, monsieur Blanchette-Joncas. On ne peut pas pointer du doigt d'autres députés. Les députés sont ici. Je suis convaincue qu'ils vous écoutent.

La parole est à vous. Allez-y.

[Français]

Maxime Blanchette-Joncas: Merci, madame la présidente.

Pour les gens qui ne l'ont pas compris, permettez-moi de préciser de nouveau que je suis en train de donner des explications sur une étude scientifique indépendante financée par le gouvernement fédéral. Des membres du gouvernement viennent de me poser des questions sur la pertinence des données ou du document dont je parle aujourd'hui. J'explique qu'il existe des iniquités dans le financement de la recherche et que ces dernières peuvent seulement être analysées si les chercheurs ont accès à des données. Je réduis ça à sa plus simple expression.

Des chercheurs ont comparé devant le comité et nous ont dit qu'ils n'avaient pas accès aux données. Présentement, nous débattons du fait d'avoir accès à des données pour que des chercheurs, ou encore les analystes du Comité, puissent faire une analyse de ces données et ensuite vérifier s'il existe différentes iniquités, selon les différents critères, dans la distribution du financement de la recherche. C'est ainsi que l'on construit des politiques publiques basées sur des données.

Je constate que mon collègue ne souhaite pas qu'on puisse avoir accès à ces données, parce que ça mettrait notamment en lumière l'ensemble des iniquités dans le financement de la recherche au Canada.

Permettez-moi de poursuivre mon important exposé, que j'ai commencé aujourd'hui.

Les données sur les Subventions Savoir indiquent que ces disparités proviennent principalement de l'évaluation du curriculum vitae des candidats, que la documentation du Conseil de recherche en sciences humaines appelle « Capacité ».

Comme je le disais, les professeurs des établissements U3 reçoivent une note moyenne de 4,88 sur 6, tandis que les candidats provenant d'établissements hors U15 obtiennent une moyenne de 4,62 sur 6, soit une différence de 0,26 %. Parmi les trois critères d'évaluation, c'est celui où l'effet de l'université est le plus marqué.

Pour ce qui est du critère « Défi », qui est basé sur l'évaluation du projet, la différence moyenne entre les candidats des établissements U3 et hors U15 est de 0,17. Pour ce qui est du critère « Faisabilité », elle est de 0,12. Quant au critère « Capacité », les écarts les plus importants se trouvent dans les disciplines qui ont tendance à avantager les candidats issus des universités les plus prestigieuses. Il s'agit des disciplines comme la gestion, où l'écart est de 0,60, l'économie, où l'écart est de 0,49, la philosophie, où l'écart est de 0,47, et les sciences politiques, où l'écart est de 0,34. Ces disciplines favorisent davantage le curriculum vitæ de professeurs d'établissements U3 que les domaines comme l'anthropologie, où l'écart est de 0,18, la géographie, où l'écart est de 0,15 et les beaux-arts, où l'écart est de 0,12.

Le gradient de concentration du financement se reflète également dans la manière dont les membres du comité d'évaluation perçoivent l'importance des affiliations universitaires selon les disciplines. Les entretiens qui ont été menés avec des historiens, des sociologues, des politologues et des économistes mettent en lumière différentes compressions et les différents rôles que jouent les hiérarchies universitaires dans le processus d'évaluation. Certaines disciplines se basent principalement sur l'évaluation du curriculum vitæ des candidats, ce qui favorise les chercheurs qui sont affiliés à des établissements d'enseignement prestigieux. D'autres priorisent le projet, laissant plus de place aux candidats hors U3 et U15 pour démontrer la valeur de leur demande.

C'est donc un continuum qui est visible dans la manière dont les membres des comités, selon leur discipline, discutent du rôle des inégalités entre les universités dans le processus d'évaluation. Ainsi, conformément à la position de leur discipline, les historiens tendent à rejeter l'idée que le prestige universitaire est un indicateur de qualité et que les subventions reviennent aux professeurs qui sont affiliés à de grandes universités. Dans le cas de l'histoire, le talent est réparti de manière très homogène d'un bout à l'autre du pays. C'est une bonne chose. La qualité des historiens travaillant dans n'importe quelle université est impressionnante. C'est une question que les chercheurs posent. C'est pour ça qu'il est génial de siéger à ces comités.

• (28045)

C'est parce qu'on voit que des personnes dans des établissements très petits et très peu dotés en ressources proposent quand même des projets incroyables. C'est magnifique. Ce sont des gens capables de faire des miracles avec pas grand-chose.

Je poursuis avec les propos d'un historien qui est membre du regroupement U15. Il dit qu'il serait surpris que le taux de succès soit significativement différent entre les grands établissements. En sciences humaines, il peut y avoir de petits effets, mais il serait surpris qu'il y ait une différence significative, par exemple entre l'Université Mount Allison et l'Université de Waterloo. Nous connaissons l'emplacement de cet historien, qui est basé en Ontario. Il est vrai que son observation est contredite par les résultats statistiques. C'est génial, la science, n'est-ce pas? Cet historien, à la fois chercheur et professeur, est doté d'une intelligence, d'une forme critique et d'une capacité d'analyse. Il pensait quelque chose qui a finalement été vérifié à l'aide des données et qui s'est révélé faux. C'est ça, la science. Pour pouvoir analyser des hypothèses, ça nous prend des données, ce que les membres du gouvernement ne semblent pas toujours bien comprendre.

Il est vrai que l'observation de cet historien est encore une fois contredite par les résultats statistiques de l'étude. Globalement, les

candidats issus de grands établissements reçoivent davantage de subventions, et ce, pour des montants plus élevés, y compris en sciences humaines. Néanmoins, ses propos fournissent une idée de l'importance relative accordée au prestige et à la taille des universités selon les disciplines lorsqu'on les compare aux opinions de chercheurs appartenant à des disciplines plus hiérarchisées. Les historiens ne considèrent donc pas qu'il existe une corrélation entre l'affiliation universitaire d'un candidat et la valeur de son projet. Leur jugement repose principalement sur le contenu du projet, y compris sa rigueur méthodologique et sa faisabilité.

À l'autre extrémité du continuum disciplinaire, les économistes accordent beaucoup plus de poids au curriculum vitæ en raison de la nature hiérarchisée de l'économie, qui s'appuie fortement sur des classements explicites des revues, des départements, des sous-domaines ou des méthodes, entre autres, et des indicateurs de qualité largement partagés. Les membres des comités ont donc tendance à se référer à ces échelles standardisées de valeur pour évaluer les candidatures. En particulier, le nombre et le type d'articles publiés par les candidats servent de mesure générique de la valeur scientifique. Dans certains cas, un bon curriculum vitæ peut même compenser les lacunes d'un projet. C'est vraiment intéressant.

Toujours dans le regroupement U15, un certain économiste provient de l'Alberta. C'est bien, parce que toutes les données ici sont anonymisées, comme on le souhaite dans la demande. On connaît la localisation, le regroupement et la discipline, mais on n'a pas les noms. C'est pourquoi la motion demande l'accès à ces données. C'est une donnée scientifique qui est validée par des chercheurs. La demande est réaliste — je l'ai entre les mains —, parce qu'elle est issue d'un chercheur indépendant, certifié et financé par le gouvernement fédéral.

Cet économiste dit qu'il pense que ça peut parfois jouer un rôle compensatoire en réaction à un projet quelque peu faible ou discutable, peut-être pas faible, mais comme un contrepoids à des préoccupations qu'il pourrait y avoir sur le contenu du projet. Il croit qu'il n'est peut-être pas formulé clairement, ce dont il n'est pas totalement convaincu, parce qu'il était prévu. Toutefois, les auteurs ont publié un article dans *Econometrica* et il est donc prêt à leur accorder un certain bénéfice du doute.

C'est intéressant, n'est-ce pas? La valeur d'un projet de recherche est aussi analysée selon le fait qu'un chercheur a publié dans telle revue. Ça influence la valeur d'un projet d'un chercheur. On pensait que ce projet semblait faible, mais, puisque le chercheur a déjà publié un article dans une bonne revue, on va lui donner une tape dans le dos et lui accorder du financement.

• (28050)

Le cas de cette discipline qu'est l'économie montre également que le financement fait partie d'un marché universitaire beaucoup plus large, où le prestige et les ressources sont déjà distribués de manière inégale. Le rôle conféré au curriculum vitæ dans les recrutements universitaires combiné au fait que les universités et les départements sont eux-mêmes classés selon leur excellence...

[Traduction]

La présidente: Je suis désolée de vous interrompre.

Maintenant, ça fonctionne. Ça va.

Allez-y.

[Français]

Maxime Blanchette-Joncas: Je vous remercie de m'écouter attentivement, madame la présidente.

Je répète mes propos: le rôle conféré au curriculum vitæ dans les recrutements universitaires, combiné au fait que les universités et les départements sont eux-mêmes classés selon leur excellence, signifie que les comités en économie enregistrent et renforcent surtout les hiérarchies préexistantes.

Je vais reprendre les propos d'un chercheur du Québec, un économiste qui est dans le regroupement U15 Canada. C'est assez facile à savoir, car il y a trois universités au Québec qui font partie de ce regroupement, une anglophone et deux autres francophones. Ce chercheur dit qu'il y a simplement plus de projets provenant des universités prestigieuses et qu'il ne pense pas qu'elles aient un avantage direct, mais que les membres du corps professoral des grandes universités ont tendance à être un peu plus puissants. J'ai de la difficulté à ne pas vous répéter ça sans rire. C'est un économiste, un chercheur qui dit ça dans un témoignage, un entretien avec d'autres chercheurs indépendants. Je le répète: il dit que les membres du corps professoral des grandes universités ont tendance à être un peu plus puissants.

Par exemple, l'Université de la Colombie-Britannique est en compétition chaque année pour les meilleurs nouveaux doctorants sur le marché du travail...

[Traduction]

La présidente: Excusez-moi de vous interrompre. Je dois simplement informer les députés d'une chose, après quoi vous pourrez continuer.

Je tenais à ce que les députés sachent que jeudi prochain, le 12 mars, nous avons prévu d'entendre des témoins dans le cadre de l'étude sur la gouvernance et la reddition de comptes des politiques et des institutions scientifiques fédérales.

Pour le premier groupe de témoins, nous avons prévu de recevoir des représentants des Instituts de recherche en santé du Canada, du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie et du Conseil de recherches en sciences humaines. Pour le deuxième groupe de témoins, nous accueillerons des représentants de la Fondation canadienne pour l'innovation et du Conseil national de recherches du Canada ainsi que Mme Mona Nemer, du Bureau du conseiller scientifique en chef du Canada.

Si la réunion d'aujourd'hui sur cette question se poursuit, nous devons annuler la comparution de ces témoins, et je ne sais pas quand ils pourront revenir. Je voulais simplement souligner le fait que ces témoins sont censés participer à la réunion de jeudi et que si la réunion d'aujourd'hui se poursuit, nous devons annuler celle de jeudi.

Merci. Vous pouvez continuer.

[Français]

Maxime Blanchette-Joncas: Merci, madame la présidente.

Personnellement, je serais bien curieux d'entendre la scientifique en chef nous dire ce qu'elle pense d'un gouvernement qui refuse de transmettre des données à des chercheurs. Ce serait la question que j'aurais envie de lui poser.

Au mois de novembre, elle nous a dit qu'elle vivait présentement un cauchemar parce que le gouvernement prend des décisions qui ne sont pas basées sur la science ou...

[Traduction]

La présidente: Je suis désolée de vous interrompre. Vous devriez poursuivre en vous concentrant sur le sujet de cette étude. Je voulais simplement donner ces précisions aux députés pour que tout le monde soit au courant, au cas où la réunion serait annulée ou reportée.

Allez-y et tenez-vous-en au sujet à l'étude.

[Français]

Maxime Blanchette-Joncas: Madame la présidente, je vous remercie de m'avoir permis d'ouvrir la discussion sur l'importance de prendre en considération les recommandations scientifiques de la conseillère scientifique en chef. Vous dites qu'il est important d'analyser la possibilité qu'elle compare devant le Comité ce jeudi. Je voudrais donc vous rappeler les choses importantes qu'elle nous a mentionnées au mois de novembre. Selon ce qu'elle nous a dit, le gouvernement, présentement, n'agit pas de la bonne façon et ne tient pas compte de son expertise scientifique dans le cadre des grands projets d'intérêt national. Je me rappelle qu'elle a dit que la situation était un cauchemar. Ce sont les mots qu'elle a utilisés. Alors, je me permets quand même de poursuivre mon important exposé sur la conséquence de ne pas avoir accès à des données quand on veut pouvoir établir les meilleures politiques publiques possibles.

Comme je le mentionnais, un chercheur en économie qui est dans le regroupement U15 et qui est basé au Québec disait que les membres du corps professoral des grandes universités ont tendance à être un peu plus puissants. Je vous mentionne de nouveau, par exemple, que l'Université de la Colombie-Britannique est en compétition chaque année pour les meilleurs nouveaux doctorants sur le marché du travail. Quand elle en recrute un, c'est une personne excellente dès le départ. Les projets provenant de là-bas et le calibre des candidats sont assez élevés. Évidemment, quand on a plus de chances d'avoir du soutien financier, on est capable de mieux se développer et d'avoir les outils nécessaires.

Entre l'histoire et l'économie, certaines disciplines comme la sociologie et la science politique accordent un rôle plus équilibré aux curriculum vitæ et aux projets dans leurs évaluations. La nature de leurs évaluations diffère également lorsqu'elles évaluent les curriculum vitæ. Plusieurs sociologues et politologues adoptent une conception plus diversifiée des publications, soulignant que les articles de revue ou les ouvrages universitaires ne sont pas les seuls résultats valorisables. Les publications de diffusion publique comme les rapports destinés au gouvernement ou aux groupes communautaires sont considérées comme pertinentes. Ils mettent aussi l'accent sur des éléments jugés moins importants par les historiens et les économistes, notamment la supervision des étudiants.

L'un d'entre eux dit notamment que pour des collègues établis, il fait beaucoup attention à leurs efforts de mentorat et de supervision des étudiants. Si quelqu'un a eu une carrière de 20 ans et n'a supervisé que deux personnes, on pourrait dire qu'il lui manque de l'expérience, que ce n'est pas suffisant, surtout que dans les départements, la répartition de la charge de travail et de la supervision peut être un problème. Il pense donc qu'il y a un défi dans ce domaine. Il est possible d'être extrêmement productif si ne l'on fait aucune supervision. C'est un sociologue d'une université qui ne fait pas partie du regroupement U15 et qui est basé au Québec qui a mentionné ça.

Les chercheurs disent que ça peut constituer un élément décisif pour les candidats provenant de petites universités qui n'offrent pas de programmes de maîtrise ou de doctorat. Bien que les sociologues et les politologues rejettent généralement les visions hiérarchiques prônées par les économistes concernant l'excellence scientifique, ils prennent en compte la manière dont l'affiliation universitaire peut influencer la capacité à recruter et à former des étudiants, et par conséquent, la faisabilité du projet. Si les interviewés de ces deux disciplines expriment généralement une tolérance pour des plans de formation alternatifs, par exemple l'intégration des étudiants de premier cycle plutôt que des diplômés, on considère que c'est la responsabilité du candidat d'expliquer comment ses conditions de travail n'entraveront pas la réalisation de son projet. En l'absence de justifications claires et convaincantes, les candidats provenant de petites universités peuvent se voir attribuer des notes inférieures.

Un politologue qui est basé en Ontario et qui travaille pour une université qui n'est pas dans le regroupement U15 dit même que cela peut être préjudiciable aux candidats des petites universités, parce que ce n'est pas toujours évident. Par exemple, s'ils disent qu'ils vont embaucher un assistant de recherche, s'ils sont dans une université qui n'a pas d'étudiants de maîtrise ou de doctorat, cela peut nuire à leur candidature. Il pense que c'est simplement la réalité quand on est dans une petite université en général.

• (28055)

C'est triste à entendre, n'est-ce pas? Des chercheurs disent que c'est le sort qui leur est réservé, qu'ils sont dans une petite université et qu'ils reconnaissent que le système est plus puissant qu'eux.

Les chercheurs mentionnent que les affiliations universitaires sont également importantes pour le type de soutien que les projets peuvent obtenir avant même d'arriver devant les comités du Conseil de recherches en sciences humaines. Ainsi, même dans des disciplines comme la sociologie, où il semble y avoir un consensus large pour que le prestige institutionnel n'influence pas les résultats, les évaluateurs attribuent parfois plus de crédit aux candidats ayant obtenu des ressources au sein de leur université, car cela démontre la faisabilité de leur projet.

Selon un sociologue d'une université non membre du U15, qui est en Colombie-Britannique, il est assez clair que l'on peut utiliser le classement et la réputation de l'université pour juger de la valeur d'une candidature. Il ne peut pas dire avec certitude s'il y a un biais implicite à ce sujet, mais il dit que cela aide vraiment quand les universités mettent de l'argent sur la table pour soutenir les candidatures. Selon lui, quand on reçoit une candidature et que tout le soutien est en nature, par exemple, des salles disponibles, des services d'impression, je pense que cela peut nuire à une candidature comparativement à une université qui fournit quatre bourses pour étudiants diplômés de 15 000 \$ chacune pour soutenir le projet.

C'est triste à entendre, n'est-ce pas? Ce sont les chercheurs eux-mêmes qui reconnaissent qu'ils ne jouent pas à armes égales avec d'autres universités et que le gouvernement ne fait rien en ce sens pour les aider.

Dans cet exemple, on voit que l'impact des inégalités universitaires sur le succès du financement se manifeste de différentes manières dans le travail des comités du Conseil de recherches en sciences humaines. Parfois, l'affiliation à un établissement prestigieux sert de simple indicateur de qualité et de statut, notamment dans des disciplines comme l'économie, où les classements sont clairs et reproduits. D'autres fois, elle joue un rôle dans l'évaluation de la faisabilité des projets. Ainsi, la capacité des professeurs à obtenir un soutien financier au sein de leur université peut être le facteur décisif entre une candidature qui est acceptée et une candidature qui est rejetée.

Encore une fois, la conscience et l'acceptation du rôle des affiliations universitaires varient selon les disciplines, ces dynamiques étant plus ou moins alignées avec les cadres culturels et les catégories propres à chaque discipline. Cela correspond aux observations quantitatives selon lesquelles le prestige et la taille des universités importent plus dans certaines disciplines que dans d'autres. Néanmoins, malgré ces variations, de nombreux membres des comités interviewés ont mentionné des situations où l'affiliation à un établissement prestigieux constituait un avantage net dans les compétitions de financement.

J'arrive à la conclusion.

Cette étude démontre un lien étroit entre les hiérarchies universitaires et le succès des demandes de subventions en sciences humaines et sociales. Les données du Conseil de recherches en sciences humaines indiquent que les demandes provenant de chercheurs affiliés aux universités U3, soit l'Université McGill, l'Université de la Colombie-Britannique et l'Université de Toronto, représentent 19,2 % de l'ensemble des soumissions, mais 24,6 % des projets financés.

Je récapitule: il y a un déséquilibre ici et c'est noté dans les observations des conclusions de cette importante étude.

En revanche, les demandes des candidats hors U15 constituent 46,4 % des soumissions, mais seulement 39,3 % des subventions accordées. La régression logistique montre que l'effet des hiérarchies universitaires persiste, même en tenant compte d'autres facteurs. En fait, le prestige de l'université est, après l'obtention de financements antérieurs, le facteur le plus influent.

Par rapport aux professeurs affiliés aux universités U3, soit l'Université McGill, l'Université de Toronto et l'Université de la Colombie-Britannique, cette probabilité prédite est de 43,60 %. Les candidats des universités U12 ont une probabilité de succès inférieure à 37,7 %, tandis que ceux des universités hors U15 font face à un désavantage encore plus marqué de 32,7 %.

- (28100)

Lorsqu'ils réussissent à obtenir du financement, les candidats issus d'établissements moins prestigieux reçoivent également moins d'argent que leurs collègues issus d'universités de premier plan. Dans le cadre des subventions Savoir, les candidats affiliés aux universités U3 reçoivent en moyenne 67 286 \$, soit près de 20 000 \$ de plus que le financement moyen reçu par leurs collègues des établissements hors U15, qui est de 48 488 \$. Pour les candidats des établissements U12, qui excluent les trois plus grandes universités, on parle de 55 817 \$. Ces schémas contribuent au processus d'avantage ou de désavantage cumulatif en sciences.

La thèse initiale soutenue était que les évaluateurs des demandes de subvention utilisaient l'affiliation universitaire comme dispositif de jugement pour stabiliser l'incertitude inhérente à l'évaluation des demandes. Pourtant, la corrélation entre le prestige universitaire et les résultats n'est pas aussi forte dans toutes les disciplines. Alors qu'en économie et en gestion, les candidats hors U15 ont respectivement environ deux fois moins et trois fois moins de chances de réussir à obtenir du financement, aucun avantage statistiquement significatif n'est observé en anthropologie ou en géographie. C'est quand même intéressant. L'anthropologie et la géographie sont quand même des disciplines importantes, et elles ne sont pas touchées par ces problèmes.

Toujours dans la conclusion de l'étude, les chercheurs précisent que des entretiens menés avec des membres de comités d'évaluation les ont aidés à comprendre ces mécanismes entrelacés. Comme cela a été démontré, le poids différent accordé à l'affiliation universitaire selon les domaines témoigne d'une tension dans les pratiques d'évaluation: alors que des disciplines comme l'économie mettent l'accent plutôt sur le curriculum vitae, d'autres comme l'histoire privilégient le projet. D'autres disciplines, dont la sociologie et la science politique, se situent à mi-chemin entre ces deux pôles.

Lors de l'évaluation des curriculum vitae, les sociologues et les politologues adoptent également une perspective plus large sur les contributions scientifiques, valorisant non seulement les articles de revue et les livres, mais aussi les publications de vulgarisation et les activités telles que les rapports gouvernementaux et l'engagement communautaire. Ils accordent également une priorité à des éléments, comme la supervision d'étudiants, qui sont moins valorisés par les historiens et les économistes. C'est intéressant.

Ainsi, bien que le Conseil de recherches en sciences humaines émette des critères d'évaluation formels et standardisés, les règles établies du côté de l'agence, c'est-à-dire du gouvernement, sont ensuite interprétées et appliquées différemment par les comités, qui fonctionnent comme des entités décentralisées et semi-autonomes. C'est sérieux. Vous comprenez que ça veut dire que des gens pourraient avoir des préjugés, et c'est confirmé ici par des chercheurs indépendants, financés par le gouvernement, encore une fois, et accrédités par des comités d'éthique. Je pense donc qu'il y a matière à creuser ce sujet.

Il est crucial de distinguer les normes générales adoptées par les organismes de financement des normes situées sur lesquelles s'appuient les évaluateurs pour juger et classer les demandes. Ça souligne la pertinence d'une approche à l'égard de la science qui est basée sur le domaine et qui, surtout, rend compte de la dimension normative de l'évaluation. En mettant en lumière le fait que les pratiques d'examen sont intrinsèquement localisées et limitées, les conclusions soulignent la nécessité de prendre en compte les cultures disciplinaires, tant dans les études que dans les tentatives

de réforme des institutions scientifiques. C'est intéressant, puisque c'est ça, notre rôle, ici, soit la réforme des institutions scientifiques.

- (28105)

Les résultats soulignent également l'importance du contexte d'évaluation dans la reproduction des inégalités sociales en science. Étant donné la nature compétitive des demandes de financement, les évaluateurs doivent trouver un moyen d'évaluer les propositions de manière équitable et de les rendre comparables pour les classer par mérite relatif. S'appuyer sur des critères génériques, comme le prestige universitaire ou les publications passées dans les revues réputées, permet aux comités de hiérarchiser les candidats tout en réduisant l'incertitude. Il est important de noter que ces signaux de valeur sont largement de nature qualitative et n'ont pas besoin de s'appuyer sur une bibliométrie contestée. À ce titre, il est douteux qu'un passage à des curriculum vitae de style narratif atténue de manière significative ce phénomène.

Je vais répéter ce passage, madame la présidente, pour que l'on comprenne bien, parce qu'il y a des gens qui sont venus, ici, même des membres du gouvernement, et qui nous ont dit que le CV narratif allait tout régler. On a ici un groupe de chercheurs qui nous dit le contraire: selon eux, il est douteux qu'un passage à des curriculum vitae de style narratif atténue de manière significative ce phénomène, dont nous parlons depuis le début de cette réunion, soit la hiérarchie des universités et le financement qui y est relié.

Compte tenu des conséquences potentiellement négatives et du rendement marginal décroissant de la concentration du financement, il est important de comprendre les processus qui entrent en jeu. Si le capital symbolique peut à lui seul influencer les résultats, il est probable que la concentration du financement parmi un petit groupe d'universités ne soit pas le résultat des pratiques d'évaluation au sein des comités. C'est intéressant, on nuance les choses.

Les affiliations universitaires confèrent un accès à diverses formes de capital qui façonnent les chances des candidats: le capital symbolique lié au prestige universitaire, le capital économique lié au financement interne et au soutien matériel, ainsi que le capital social lié à l'accès privilégié à des réseaux d'experts et à des connaissances disciplinaires. Puisque les règles disciplinaires d'évaluation sont en partie informelles et non écrites, l'accès à des connaissances d'initiés est essentiel pour élaborer une demande qui correspondra aux attentes du comité. Plusieurs membres de comités issus d'établissements moins prestigieux ont ainsi déclaré avoir diffusé les connaissances acquises lors de leur expérience au Conseil de recherches en sciences humaines auprès de leurs collègues, dans le but d'améliorer leurs chances d'obtenir des subventions.

Vous voyez donc le schéma: des chercheurs qui sont passés par le système, qui est imparfait et inégalitaire, disent aux autres chercheurs de ne pas faire la même chose qu'eux, car ils pourraient être pénalisés.

Les schémas observés pourraient également résulter directement de la structure du marché universitaire canadien. Ça, c'est vraiment intéressant. Certaines personnes interviewées ont suggéré que les chercheurs possédant les caractéristiques les plus valorisées étaient concentrés dans les universités les plus grandes et les plus prestigieuses, et que des chances de succès inégales étaient donc déjà intégrées au système au moment où les demandes étaient examinées. C'est important. Il y a une structure inégalitaire en place, et on en ajoute une autre en ce qui a trait à l'accès au financement de la recherche.

Par ailleurs, des conditions de travail disparates d'une université à l'autre, notamment en ce qui concerne la charge d'enseignement, la charge administrative, le soutien à la recherche et le financement interne, pourraient creuser davantage l'écart. Cette explication n'est toutefois pas entièrement convaincante. La concentration de chercheurs performants dans un groupe restreint d'universités ne peut être détachée du fait que les affiliations prestigieuses peuvent accroître la productivité scientifique et les récompenses des chercheurs tout au long de leur carrière.

● (28110)

Supposer que les chercheurs des établissements U3 ont plus de mérite, comme le font les représentants de certaines disciplines, est en réalité une prophétie autoréalisatrice. C'est particulièrement évident dans les disciplines dans lesquelles les hiérarchies sont étroitement liées à des modèles de publication valorisés, qui servent à leur tour de critères clés pour l'allocation des fonds. Par exemple, si les comités d'évaluation en économie accordaient moins d'importance aux CV, spécifiquement aux publications faites dans une liste restreinte de revues anglophones — on parle de la tyrannie des cinq meilleures —, les candidats d'établissements moins prestigieux afficheraient probablement des taux de réussite plus élevés. C'est exactement ce que nous observons en histoire, où l'importance accordée au projet de recherche atténue la corrélation entre le prestige universitaire et le taux de succès. Ce n'est pas que les historiens n'évaluent pas aussi les CV; les chercheurs ayant publié une ou plusieurs monographies sont manifestement valorisés. Cependant, comme les historiens ne se plient pas à un classement strict des publications et des maisons d'édition, des profils de recherche diversifiés peuvent être valorisés et considérés comme étant tout aussi respectables. Ces contrastes disciplinaires montrent que les plus grands succès des chercheurs des universités les plus prestigieuses ne reflètent pas un mérite intrinsèquement supérieur, mais plutôt la manière dont le mérite est défini et évalué dans le champ scientifique. Le mérite est une construction sociale qui varie selon les disciplines, et elle dépend de l'adéquation entre les positions institutionnelles, les modèles de publication et les hiérarchies scientifiques dominantes au sein de chaque discipline.

Cette importante étude a été réalisée par le professeur Julien Larrière et la professeure Alice Pavier, en 2025. Elle a été réalisée grâce au soutien du gouvernement du Canada par l'entremise du Conseil de recherches en sciences humaines. La traduction de son titre est « Le prestige à l'œuvre: Les hiérarchies universitaires et la reproduction des inégalités de financement », et elle est parue dans la *Revue canadienne de sociologie*.

Je reviens également sur une autre réponse importante que nous avons eue de la part du gouvernement lors de notre étude sur la distribution du financement de la recherche. Cette réponse mettait déjà en lumière les iniquités du système fédéral en ce qui a trait au financement de la recherche.

Madame la présidente, dans une lettre qui vous était adressée, le gouvernement a répondu à une étude que nous avions faite sur la répartition du financement fédéral entre les établissements d'enseignement postsecondaire au Canada. Cette étude avait été présentée à la Chambre des communes le 15 septembre 2025.

En ce qui a trait à la première recommandation concernant la modernisation du système fédéral de soutien à la recherche, ce dont nous parlons depuis le début de l'étude, le gouvernement mentionne ceci:

Le gouvernement est d'accord en principe avec la recommandation du Comité de mettre en œuvre les recommandations du rapport du Comité consultatif sur le système fédéral de soutien à la recherche et de veiller à ce que la composition du futur conseil consultatif sur les sciences et l'industrie soit représentative de l'ensemble de l'écosystème de recherche.

Ce rapport, que nous appelons communément le rapport Bouchard, a été publié en 2023, c'est-à-dire il y a quand même trois ans. Je continue:

Le gouvernement reconnaît qu'un système de soutien à la recherche efficace est essentiel à la prospérité du Canada. Nous savons que la science joue un rôle de plus en plus déterminant pour relever les défis complexes auxquels le Canada et le monde sont confrontés.

C'est intéressant, parce que dans le dernier budget, le gouvernement fédéral a réduit ses investissements. Je me permets de souligner cette première incohérence. Lorsqu'on dit que quelque chose joue un rôle de plus en plus déterminant, normalement, on ne diminue pas le soutien qu'on y apporte. Je continue:

● (28115)

Alors que les technologies émergentes transforment les sociétés et les économies, le Canada doit saisir le moment. Notre succès futur dépendra de notre capacité à mobiliser les sciences et la recherche, toutes disciplines et tous secteurs confondus, afin de développer des solutions transformatrices aux défis pressants, de soutenir le talent, de nous brancher sur les réseaux scientifiques mondiaux et de commercialiser efficacement les idées issues d'ici.

Il est bien de commercialiser les idées issues d'ici, mais dans le dernier budget fédéral, le gouvernement a annoncé des compressions de 2 % dans les organismes subventionnaires, et il a investi 1,7 milliard de dollars pour attirer des chercheurs étrangers. On ne peut pas commercialiser les choses d'ici, parce qu'on ne soutient pas adéquatement les chercheurs scientifiques qui sont déjà ici, sur le territoire canadien. Je continue:

Le Comité consultatif sur le système fédéral de soutien à la recherche (le comité consultatif) a été lancé en octobre 2022 afin de fournir au gouvernement des conseils indépendants d'experts en vue de moderniser le système. Son rapport, publié en mars 2023, formulait 21 recommandations visant à renforcer l'excellence en recherche tout en favorisant une plus grande agilité, flexibilité et réactivité pour soutenir la recherche et l'innovation transformatrices. Ces recommandations portaient notamment sur: des changements structurels pour améliorer la coordination stratégique et l'agilité; l'établissement d'une orientation stratégique et de mécanismes de conseil pour orienter le système dans une direction commune; la modernisation et la simplification des programmes afin d'améliorer leur efficacité et de réduire le fardeau des chercheurs; un nouveau paradigme de soutien aux grandes installations de recherche (GIR) du Canada; et un réinvestissement dans la recherche et le talent pour renforcer la réussite.

Or je vous informe que ce n'est pas ce que le gouvernement a fait. Je vous laisse imaginer: le gouvernement a mandaté des gens pour faire une analyse, mais il ne suit pas les recommandations de cette analyse. C'est la deuxième incohérence soulevée. Je continue:

Le budget de 2024 a annoncé l'intention du gouvernement de créer un nouvel organisme cadre de financement de la recherche [...]

C'était une recommandation du rapport Bouchard. Trois ans plus tard, il n'y a toujours rien à l'horizon. La troisième incohérence est que le gouvernement dit qu'il fait des choses, mais, finalement, il ne passe pas à l'action. Il y a donc un certain nombre de mesures que le gouvernement dit avoir prises, mais, finalement, ce n'est pas le cas. Je continue de lire la réponse du gouvernement à l'étude sur la répartition du financement fédéral entre les établissements postsecondaires du Canada:

Au cours de l'été 2024, les organismes subventionnaires fédéraux ont mené des consultations auprès de la communauté de la recherche afin d'obtenir des commentaires sur le nouvel organisme cadre proposé. Les résultats ont été synthétisés dans un rapport « Ce que nous avons entendu », publié en octobre 2024.

Je ne sais pas ce que le gouvernement a entendu, mais il n'a pas dû entendre grand-chose, parce qu'il n'a pas mis en œuvre les recommandations de ce rapport. Je continue:

L'engagement du gouvernement à travailler à la mise en œuvre de ce nouvel organisme cadre de financement de la recherche a été réaffirmé dans le budget de 2025.

Il est difficile de ne pas rire quand on voit qu'il y a beaucoup d'improvisation de la part de ce gouvernement. Je récapitule. En 2023, un rapport est publié. En 2024, le gouvernement dit qu'il va mettre en œuvre les recommandations de ce rapport. En 2025, il dit qu'il pense encore à mettre en œuvre les recommandations. Ça fait trois ans que le gouvernement envisage de créer une patente qu'il dit qu'il va peut-être créer. On sait ce que les membres du gouvernement disent: ils veulent être les leaders mondiaux dans le monde scientifique. Or, ils ne sont pas capables de prendre une décision en moins de trois ans pour savoir s'ils vont créer un nouvel organisme cadre mentionné dans un rapport qu'ils ont eux-mêmes demandé. C'est quand même incroyable. J'essaie de ne pas rire. Je ris, mais c'est un rire jaune. On me comprendra, car ici, on a de l'improvisation au quotidien. Je continue la lecture de la réponse du gouvernement:

Des investissements importants ont également été réalisés pour mettre en œuvre les recommandations du comité consultatif visant à augmenter les budgets des organismes subventionnaires et à accroître le soutien aux talents.

● (28120)

Encore une fois, j'aimerais que les gens du gouvernement puissent m'expliquer ça, parce que dans le dernier budget, celui de 2025, le gouvernement a annoncé une réduction de 2 % pour les organismes subventionnaires. Pourtant, il se pète les bretelles et dit qu'il va investir 1,7 milliard de dollars pour aller chercher 1 000 nouveaux chercheurs. J'ai hâte de voir les résultats, mais je me permets de douter. Quand ces chercheurs vont voir la qualité des infrastructures actuelles, ils vont sans doute prendre des photos pour les envoyer à leurs amis et avoir quelques fous rires. Je ne le souhaite pas. Toutefois, il faut comprendre qu'on n'a aucune garantie d'attirer ces chercheurs ni de les convaincre de rester. Le gouvernement semble dire que les candidatures sont acceptées jusqu'à la fin du mois de mars et que les chercheurs n'ont qu'à publier pour avoir la chance de venir ici au Canada.

Je continue de lire la réponse du gouvernement, dans laquelle il annonce l'investissement de « 1 milliard de dollars sur 13 ans aux organismes subventionnaires fédéraux pour lancer une initiative accélérée de chaires de recherche afin de recruter des chercheurs internationaux exceptionnels dans les universités canadiennes ».

Je crois qu'il serait quand même pertinent de poursuivre cette étude et d'analyser la possibilité d'avoir accès aux données primordiales.

En réponse à notre étude, le gouvernement a fait un inventaire des investissements un peu éparpillés, mais il mentionne quand même que « [l]e budget de 2025 indique également que le gouvernement examinera si l'écosystème de recherche canadien a besoin d'un soutien supplémentaire pour retenir les talents ».

Nous avons fait une étude ici, au Comité. Ça faisait 20 ans que les bourses d'études n'avaient pas été indexées d'un sou. Là, le gouvernement pense qu'il a les conditions favorables pour retenir ces talents, parce qu'il a indexé les bourses d'études au cycle supérieur après 20 ans d'attente. Selon les données que nous avons, au niveau du postdoctorat, près de 40 % des étudiants pensent aller vers d'autres pays, parce que les conditions ne sont pas favorables. Je

pense qu'il y a matière à reconsidérer les écrits mentionnés par le gouvernement dans cette réponse, ou encore à mettre le pied sur l'accélérateur, car les actions et les paroles ne sont pas cohérentes. Je continue:

Pour donner suite à la recommandation du comité consultatif visant à simplifier l'ensemble des programmes axés sur les talents, le programme de Bourses de formation en recherche du Canada (BFRC) a été lancé en mars 2025.

C'est intéressant, parce qu'en mars 2025, il y avait des élections. Je continue:

La BRFC regroupe onze programmes de bourses d'études et de recherche des trois organismes subventionnaires en un seul programme rationalisé, ce qui simplifie la manière dont le Canada soutient la prochaine génération de talents dans le domaine de la recherche et facilite l'accès des étudiants et des boursiers à l'aide financière.

C'est encore assez farfelu. Le gouvernement dit que les étudiants n'ont pas besoin de plus d'argent, de plus de soutien financier ou d'aller à l'étranger pour faire plus de recherches. Le gouvernement dit qu'il va rationaliser les choses et simplifier les normes administratives. Ainsi, il veut faire plus de choses, mais avec moins de moyens. Si quelqu'un du gouvernement était capable de m'expliquer comment c'est possible, j'accepterais volontiers les explications, mais je peux dire que je ne les ai jamais entendues jusqu'à maintenant.

Il y a d'autres réponses aux autres recommandations, notamment à celle sur le « Soutien à la recherche dans les établissements de moindre taille, les collèges, les écoles polytechniques et les cégeps ». Je continue la lecture de la réponse du gouvernement:

Trois recommandations du Comité visent à améliorer le soutien offert aux établissements de moindre taille, aux collèges, aux écoles polytechniques et aux cégeps. Cela comprend les centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT) et les centres d'accès à la technologie (CAT), qui sont des organismes affiliés à des collèges et des cégeps qui offrent des services de recherche appliquée et d'innovation à des organisations et entreprises locales, en particulier les petites et moyennes entreprises (PME).

Madame la présidente.....

● (28125)

[Traduction]

Taleb Noormohamed: J'invoque le Règlement, madame la présidente.

La présidente: Monsieur Noormohamed, je vous écoute.

Taleb Noormohamed: Madame la présidente, j'ai quelques questions à vous poser à ce sujet.

J'aimerais d'abord vérifier si la répétition de ces faits est conforme à la motion. Je pense que la motion énonce clairement ce dont nous sommes censés parler et j'estime que nous abordons maintenant des questions de fond qui ne font pas partie de la motion.

Ensuite, je veux simplement confirmer que nous devons bel et bien terminer à 17 h 30. Est-ce bien le cas?

La présidente: Oui.

Taleb Noormohamed: Merci.

La présidente: Il nous reste deux minutes.

[Français]

Maxime Blanchette-Joncas: Madame la présidente, je propose l'ajournement du débat.

[Traduction]

La présidente: Nous devons mettre cette motion aux voix.

M. Blanchette-Joncas a proposé une motion d'ajournement du débat qui ne peut faire l'objet d'un débat. Je vais demander au greffier de bien vouloir procéder au vote à ce sujet.

(La motion est adoptée par 5 voix contre 4.)

La présidente: Le débat sur cette question est ajourné.

Je tiens à informer les membres du Comité que nous devons nous pencher sur la lettre que nous avons reçue.

Monsieur Noormohamed, je vous écoute.

• (28130)

Taleeb Noormohamed: Madame la présidente, le problème, c'est que nous n'avons toujours pas... Si nous avons ajourné le débat, nous devons mettre cette motion aux voix, car nous ne savons toujours pas ce que nous ferons avec la traduction. Nous n'avons pas réglé cette question.

La présidente: Nous avons ajourné le débat sur cette question, alors nous ne pouvons pas y revenir maintenant.

Plaît-il au Comité de lever la séance? Il est 17 h 30.

Des députés: Oui.

La présidente: La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>